



## COMMISSION

### *ENTREPRISES ET STRATÉGIES DE MARCHÉ*



Réunion du 29 septembre 2017

PROJET D'AVIS.....	2
RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR.....	3
LISTE DES PARTICIPANTS.....	4
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION.....	6
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES ET COMPLÉMENTAIRES.....	29
AVIS D'OPPORTUNITÉ ET « 7BIS ».....	30

---

## PROJET D'AVIS

---

### COMMISSION ENTREPRISES ET STRATÉGIES DE MARCHÉ

du 29 septembre 2017

### Avis proposé au Conseil

#### Avis n° 1

La Commission a pris connaissance du système d'informations sur le tourisme qui regroupe :

- les trois enquêtes de fréquentation des hébergements touristiques (EHF) menées par l'Insee,
- l'enquête sur le suivi de la demande touristique (SDT) et le dispositif d'enquêtes auprès des visiteurs « étrangers » (EVE) réalisées par la Direction générale des entreprises et la Banque de France.

Les enquêtes EHF et SDT satisfont au règlement européen sur les statistiques du tourisme et l'enquête EVE satisfait aux recommandations internationales et au règlement du Parlement européen pour la réglementation de la balance des paiements et de la position extérieure. Les enquêtes alimentent également en synthèse le compte satellite du tourisme, selon des normes harmonisées au niveau européen et mondial.

Dans le cadre de partenariats, notamment avec les comités régionaux du tourisme, s'appuyant sur des extensions régionales des enquêtes de fréquentation, des travaux nourrissent la connaissance régionale du tourisme. L'exploitation d'autres sources (entreprises régionales des secteurs touristiques, approche par l'emploi et l'activité touristique, déclinaison régionale du compte satellite) complète cette offre.

Ce système apparaît donc complet et varié dans son approche. L'effort public qui lui est consacré semble proportionné à l'importance économique du domaine. Cependant, la variété des acteurs conduit la Commission à affirmer la nécessité du rôle de coordination des travaux, qui revient à l'Insee, pour garantir la qualité de l'ensemble des statistiques du tourisme, notamment pour la réponse au règlement européen sur les statistiques du tourisme, en apportant, le cas échéant, l'appui méthodologique nécessaire.

Par ailleurs, La Commission encourage la poursuite des expérimentations menées par l'Insee, la DGE et la Banque de France pour trouver des sources complémentaires, à partir des données fournies par les plateformes et par l'exploitation des données de téléphonie mobile.

Enfin, la Commission note que les enquêtes de fréquentation touristique peuvent constituer un outil conjoncturel et encourage l'Insee à développer la dimension conjoncturelle de ces enquêtes.

*Référence : avis de moyen terme n° 2 de la commission « Entreprises et stratégies de marché »*

---

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE  
LA COMMISSION ENTREPRISES ET STRATÉGIES DE MARCHÉ

- 29 septembre 2017 -

---

Président : Lionel FONTAGNÉ, professeur à l'École d'Économie de Paris – Université Paris 1, Conseiller scientifique au Cepii (Centre d'études prospectives et d'informations internationales)

Rapporteurs : Christel COLIN, directrice des statistiques d'entreprises à l'Insee  
Béatrice SÉDILLOT, cheffe du SSP (Service de la statistique et de la prospective) au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Responsable de la commission : Stéphane TAGNANI (01 41 17 67 04)

*RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR*

INTRODUCTION.....	6
I. ENQUÊTES POUR DEMANDE D'AVIS D'OPPORTUNITÉ.....	6
II. LE DISPOSITIF D'OBSERVATION DU TOURISME PAR LA STATISTIQUE PUBLIQUE : ÉTAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES.....	12
III. POINTS D'INFORMATION.....	24
IV. DEMANDE D'ACCÈS A DES SOURCES ADMINISTRATIVES AU TITRE DE L'ARTICLE 7BIS DE LA LOI DE 1951 FORMULÉE PAR L'INSEE AUPRÈS DE LA DGFIP.....	27
CONCLUSION.....	28

## Liste des participants

AEBERHARDT	Lorraine	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
ALIGON	Anne	Caisse centrale mutualité sociale agricole
ANXIONNAZ	Isabelle	Secrétariat général du Conseil national de l'information statistique (Cnis)
AUSSILLOUX	Vincent	France Stratégie
BAHU	Marlène	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) – Statistiques d'entreprises
BALAVOINE	Angélique	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) – Méthodologie et coordination statistique et internationale
BENEZET	Dominique	Groupement national de la restauration
BERLINGUE	Christel	Tourisme et territoires
BERTHOLON	Raphaëlle	Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC)
BESSIERE	Sabine	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) – Statistiques d'entreprises
BOISNAULT	Denis	Direction générale des douanes et droits directs
BOUCHER	Fabienne	Assemblée des Communautés de France (AdCF)
BOUGON	Laurent	Observatoire économique de la défense (OED) – Ministère des Armées
BRUNET	François	Banque de France
CALZADA	Christian	Observatoire économique de la défense (OED) – Ministère des Armées
CAMUS	Benjamin	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) – Inspection générale
CARNIEL-FABRE	Mireille	Observatoire du tourisme de l'Hérault
CARON	Nathalie	Ministère de la Transition écologique et solidaire – Service de la donnée et des études statistiques (SDES)
CASABIANCA	Anne	Université de Corse – Centre national de la recherche scientifique (CNRS)
COLIN	Christel	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) – Statistiques d'entreprises
COLLES	Bertrand	Banque de France
CORPECHOT	Ludovic	Syndicat national des hôteliers, restaurateurs, cafetiers, traiteurs
COUSIN	Guillaume	Banque de France
DOEUVRE	Jean-André	Atout France
DUBOIS	Marie- Michèle	Secrétariat général du Conseil national de l'information statistique (Cnis)
DUCHATEAU	Patrick	Mouvement des entreprises de France (Medef) – Fédération française du bâtiment (FFB)
FONTAGNE	Lionel	Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne
FRANCESCHI	Paul	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) – Statistiques d'entreprises
GASNIER	Claudine	Autorité de la statistique publique
GILLES	Séverine	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) – Diffusion et action régionale
GITTON	François- Pierre	Ministère de l'Économie et des Finances – Direction générale aux juridiques et territoires non coopératifs
HAGNERE	Cyrille	Acoiss
HILLAIREAU	Fabrice	Ministère de l'Économie et des Finances – Direction générale aux juridictions et territoires non coopératifs
HOURT	Amandine	France Agrimer
JLASSI	Mahmoud	Banque de France
KHIATI	Abdel	Direction générale des entreprises (DGE)
KIZILDAG	Siva	Alliance
KOUTCHERAVENK O	Julien	Médiapost
KREMP	Elisabeth	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
LACHEZE	Constance	Direction générale des entreprises (DGE)
LAIB	Nadine	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) – Statistiques d'entreprises
LAMBERT	Pierre-Ves	Observatoire économique de la Défense (OED) – Ministère des Armées
MAGNIEN	François	Direction générale des entreprises (DGE).

MARCHAND	Sylvie	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) – Diffusion et action régionale
MASSON	Clotilde	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) – Statistiques d'entreprises
MAUREL	Françoise	Secrétariat général du Conseil national de l'information statistique (Cnis)
MOURIAUX	François	Banque de France
NARGEOT	Rodolphe	Secrétariat général du Conseil national de l'information statistique (Cnis)
PERRIN	Marie-Ange	Infopro Digital
PIERRET	Frédéric	Alliance
PIQUET	Serge	Comité Francéclat
SCHERRER	Philippe	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) – Statistiques d'entreprises Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation – Service de la statistique et de la prospective
SÉDILLOT	Béatrice	
SEILLES	Marine	CASD
SILBERMAN	Roxane	Centre national de la recherche scientifique (CNRS)
TAGNANI	Stéphane	Secrétariat général du Conseil national de l'information statistique (Cnis)
TARRICQ	Philippe	Destination Régions Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) – Statistiques d'entreprises
TREVIEN	Corentin	
VALENTINO	Julien	Ministère de la Transition écologique et solidaire
WYCKAERT	Matthieu	Observatoire économique de la défense (OED) – Ministère des Armées

*La séance est ouverte à 9 heures 15, sous la présidence de Lionel FONTAGNÉ.*

## **INTRODUCTION**

**Lionel FONTAGNÉ**

Bonjour à toutes et à tous. Je vous remercie d'être présents un peu plus tôt que prévu. Compte tenu de notre agenda, très dense, le programme de travail de la statistique publique nous sera présenté à une autre occasion. Après avoir examiné des enquêtes pour avis d'opportunité, nous aborderons l'observation statistique du tourisme dans la statistique publique. Deux points d'information nous seront présentés sur le travail dissimulé et les métiers de l'artisanat. Enfin, nous instruirons une demande d'accès à des sources administratives formulée auprès de la DGFIP.

### **I. ENQUÊTES POUR DEMANDE D'AVIS D'OPPORTUNITÉ**

#### ***Enquête réseaux d'enseigne***

**Sabine BESSIÈRE, Insee**

L'Insee demande l'avis d'opportunité pour le renouvellement d'une enquête existante sur les réseaux d'enseigne. Deux enquêtes ponctuelles ont été réalisées dans les années 2000 sur les réseaux d'enseigne dans le commerce pour l'une et dans les services pour l'autre. Les réseaux d'enseigne représentent des groupements d'établissements du commerce ou des services qui portent la même enseigne.

Des travaux du Cnis, notamment dans le cadre des réflexions sur les statistiques structurelles fondées sur les groupes d'entreprises en 2008, avaient été suivis par un séminaire spécifique sur les réseaux d'enseigne. Ces travaux ont conduit à la recommandation, par le Cnis d'observer non pas ponctuellement, mais régulièrement les réseaux d'enseigne et de mettre en place un répertoire actualisé par des enquêtes statistiques régulières. Dans le cadre de la commission des comptes commerciaux de la Nation, des demandes sont fréquemment formulées de mieux analyser la concentration des secteurs en prenant en compte la dimension réseau et l'analyse de l'équipement commercial.

Dans ce contexte, une enquête sur les réseaux d'enseigne a été présentée au comité du label et a obtenu l'avis de conformité en 2012. Il s'agissait d'une enquête annuelle pour cinq ans. Lors des premières années, cette enquête s'est heurtée à des difficultés, avec un taux de réponse insuffisant. Cela nous a conduits à mener un audit en 2014 pour mieux comprendre les raisons de la non-réponse. Nous avons allégé le questionnaire, affiné la méthodologie et mobilisé plus de moyens sur l'identification des réseaux en amont. C'est sous cette forme rénovée qu'une enquête a été menée en 2015 sur les réseaux d'enseigne des services, puis en 2016 sur ceux du commerce de détail alimentaire. Ces enquêtes ont obtenu un taux de réponse tout à fait satisfaisant, de l'ordre de 80 %.

Avant de relancer cette enquête, nous avons réuni au printemps 2017 un comité de concertation qui a confirmé l'intérêt que portaient les fédérations professionnelles et les universitaires à la connaissance du poids des réseaux dans les secteurs du commerce et des services, et en particulier à leur localisation géographique pour essayer de cartographier les réseaux et mieux comprendre leur implantation en centre-ville ou en périphérie. Nous proposons de construire un dispositif d'observation sur les réseaux d'enseigne, dans la mesure où il n'existe pas de fichier administratif ni d'autre enquête de la statistique publique sur cette thématique. Ce dispositif d'observation servira aussi à alimenter et consolider le répertoire des réseaux d'enseigne que nous avons initié dans le cadre des enquêtes annuelles précédentes.

L'enquête doit permettre de quantifier le poids des réseaux au sein des différents sous-secteurs du commerce et des services, de mesurer la spécificité des établissements affiliés en termes de localisation, de taille et d'emploi, et de comparer leurs différences en appariant avec des sources d'information complémentaires. Elle doit également permettre d'apprécier toute la diversité des modes d'organisation en réseau, entre les établissements membres et la tête de réseau, sachant qu'il existe un continuum de formes d'organisation entre les succursales, la franchise et le groupement.

L'enquête couvre la France entière. Nous avons décidé de cibler chaque année des sous-secteurs distincts au lieu de disperser nos forces sur un champ trop large pour exploiter directement les résultats sans attendre de balayer l'exhaustivité du champ pour en tirer des enseignements. Lors des premières années,

nous travaillerons sur les sous-secteurs du commerce de détail, de l'artisanat commercial et du commerce automobile, avec un élargissement possible, en fonction des moyens dont nous disposerons sur la période, au commerce de gros et aux services. La collecte reste assez simple. Nous recueillons le « contour des réseaux d'enseigne ». Nous interrogeons la tête de réseau sur les membres de son réseau pour collecter l'identifiant, l'adresse des établissements membres et le lien que ces établissements entretiennent avec la tête de réseau.

Comme nous ne disposons d'aucune autre source d'information aujourd'hui, la base d'enquête est constituée à partir des matériaux collectés dans le cadre des enquêtes annuelles précédentes. Nous utilisons également, dans le commerce de détail, une enquête quinquennale sur les points de vente, qui nous renseigne sur les établissements de ce secteur. Nous mobilisons par ailleurs le répertoire Sirene qui comporte une information sur les enseignes et toutes les informations dont nous disposons sur les groupes d'entreprises à partir du dispositif sur les liaisons financières de l'Insee. Un travail de veille réalisé à partir d'annuaires, de données disponibles auprès des fédérations et de recherche sur les sites professionnels et marchands viendra également alimenter cette base d'enquête. Nous souhaitons conduire une enquête exhaustive sur les têtes de réseau au-delà d'une certaine taille. Ce seuil pourra varier en fonction du secteur d'activité. La collecte sera dématérialisée. Pour l'instant, elle est proposée en retrait-dépôt : la tête de réseau reçoit un fichier et le dépose sur le site de l'Insee. La collecte est prévue au deuxième semestre.

En matière de concertation, nous avons mis en place un comité au printemps 2017 qui rassemble des fédérations professionnelles, notamment celles impliquées dans les questions de réseau, en particulier la franchise et le commerce associé, des universitaires, des administrations et l'Insee. Nous allons exploiter les deux premières enquêtes collectées. L'enquête sur les services devrait donner lieu à un *Insee Première* au quatrième trimestre 2017. L'enquête sur le commerce de détail alimentaire fera l'objet d'une publication au début de l'année 2018. Nous souhaitons continuer de mobiliser ces données sur les réseaux par la suite dans le cadre de nos études. Toutes les informations que nous tirons de ces enquêtes sont présentées en commission des comptes de la Nation, qu'il s'agit des comptes du commerce ou des comptes des services et les fichiers d'enquête seront mis à la disposition des chercheurs.

En termes de calendrier, nous envisageons un passage au comité du label en avril. La collecte sur un sous-secteur du commerce de détail serait engagée en septembre pour une présentation des premiers résultats à la commission des comptes du commerce à la session de juin 2019, une mise à disposition et la publication d'un *Insee Première* à l'horizon de la fin de l'année 2019. Ultérieurement, d'autres études sectorielles viendront mobiliser cette information sur l'appartenance à un réseau et le type de lien au sein du réseau, en particulier lorsque nous disposerons du répertoire complet et actualisé sur les réseaux.

### **Lionel FONTAGNÉ**

Les franchisés font-ils partie de votre champ d'enquête ?

### **Sabine BESSIÈRE**

La franchise représente l'une des formes les plus importantes de réseau d'enseigne. Dans la franchise, le savoir-faire de la tête de réseau est diffusé auprès des établissements franchisés. Il existe également d'autres formes comme le groupement associé dans lequel les établissements se réunissent autour d'une coopérative, souvent pour mutualiser les achats. De nombreux types de contrats plus ou moins simples s'intercalent entre ces deux formes de réseau essentielles. Il existe par ailleurs des réseaux intégrés, qui se révèlent néanmoins plus faciles à repérer. Nous cherchons, par ce dispositif, à examiner tout le continuum des formes d'organisation entre la franchise et le groupement. Ce sont les cas les plus difficiles à collecter que nous visons à travers cette enquête.

### **Lionel FONTAGNÉ**

Cette enquête permet de collecter des informations sur un domaine que nous connaissons encore peu, mais qui prend de l'importance. Je suggère donc que nous considérions cette enquête comme opportune.

*La commission Entreprises et stratégies de marché émet à l'unanimité un avis d'opportunité favorable pour l'enquête sur les réseaux d'enseigne.*

## **Enquête achats-production**

**Lorraine AEBERHARDT, Insee**

Deux départements de l'Insee s'occupent de la confection des comptes nationaux : le Département des comptes nationaux (DCN) chargé de l'établissement de certains tableaux en conformité avec les exigences d'Eurostat et la Direction des statistiques d'entreprises (DSE) qui nous fournit des données indispensables à la réalisation de ces tableaux. Pour cette enquête, nous nous intéressons au tableau des entrées et sorties (TES) construit par la comptabilité nationale pour décrire, pour chaque bien et service, la façon dont il est produit (importé ou produit en France), et la façon dont il est utilisé (investissement, consommation, stockage, etc.). Ce tableau comprend le tableau des entrées intermédiaires (TEI), qui décrit les produits utilisés par chaque branche dans son processus de production. Ces deux tableaux reposent, comme le demande Eurostat, sur la notion d'unité d'activité économique locale. Pour ce faire, nous partons donc des unités légales (UL) dont nous décomposons la production en des branches homogènes d'activités à partir notamment des enquêtes ESA (enquête sectorielle annuelle)/EAP (enquête annuelle de production).

Ces tableaux sont confectionnés grâce aux données de la Direction des statistiques d'entreprises qui nous fournit notamment des informations issues des données administratives (liasses fiscales) et des données issues des enquêtes ESA/EAP essentielles au découpage en branches homogènes d'activité. Néanmoins, ces informations ne suffisent plus aujourd'hui pour deux raisons principales. Tout d'abord, elles ne donnent pas d'informations sur les achats, ventilés par produit, réalisés par les entreprises, qui nous permettraient d'actualiser la structure du TEI. Du fait de la méthodologie de la construction des comptes, le TEI a conservé une structure relativement constante et n'a pas été actualisé depuis quinze ans, ce qui peut donner lieu à quelques aberrations. Par ailleurs, dans une logique de consolidation, les données de la statistique d'entreprises ne permettent plus de découper en branches homogènes d'activité au niveau UL la production des grandes entreprises.

Le tableau des entrées et sorties comprend les ressources, qui décrivent la façon dont les produits sont importés ou produits, l'emploi final, qui précise si le produit est investi, consommé ou exporté et, entre les deux, les entrées intermédiaires, qui permettent de visualiser les produits consommés par chacune des branches. Ce tableau est essentiel pour les comptes nationaux, car il permet de reconstituer le PIB selon trois approches : l'approche demande, l'approche production et l'approche revenu.

**Lionel FONTAGNÉ**

Quel est le degré de détail de la matrice du TEI : environ 100x100 ?

**Lorraine AEBERHARDT**

Elle fait 139x139.

Outre la mise à jour du TEI, ce projet a pour objectif de continuer de découper la production des UL en branches homogènes d'activité pour pouvoir remplir la première ligne de notre TES, c'est-à-dire la production en produits. Il faut distinguer la branche d'activité et le secteur d'activité. Une UL sera versée dans un secteur d'activité en fonction de son activité principale, mais une UL peut produire un ou plusieurs produits et avoir, dans ce cas, une ou plusieurs branches d'activité homogènes. Nous nous intéressons aux branches d'activité pour construire notre TES.

La Direction des statistiques d'entreprises réalise un passage secteur-branche, adapté au format de la comptabilité nationale, qui permet de traduire les données des UL en secteurs en données en branches et de les intégrer dans le TES. Or la logique de la LME (loi de modernisation de l'économie) vise à consolider la statistique d'entreprise pour qu'elle soit plus pertinente économiquement pour mesurer l'activité des entreprises alors que nous avons besoin de détails. Pour les grandes entreprises, notamment les profilées cible 1, nous ne disposons plus de l'information sur la ventilation du chiffre d'affaires des UL en branches, puisque ces entreprises profilées de la cible 1 ont le choix de répondre aux enquêtes ESA/EAP soit au niveau de l'EP (entreprise profilée), en consolidant les flux, soit au niveau des UL. Le deuxième objectif de l'enquête consiste donc à récupérer cette information.

Cette enquête, totalement nouvelle, comporte deux volets : le volet achats et le volet production. Nous essaierons de couvrir un champ relativement large, car le TES et le TEI décrivent l'ensemble de l'économie. Nous englobons aussi les services financiers qui sont exclus du dispositif Esane (élaboration des



statistiques annuelles d'entreprises). Le plan de sondage est en cours d'affinage. *A priori*, il devrait comporter des éléments assez classiques, comme le secteur d'activité ou les tranches d'effectifs, mais il contiendra aussi des éléments plus novateurs qui nous permettront de mesurer l'hétérogénéité des consommations intermédiaires au sein des branches. Pour cela, nous utiliserons notamment le ratio entre les consommations intermédiaires en matières premières et le total de consommations intermédiaires. La collecte sera effectuée sur Internet, mais nous mettrons à disposition un questionnaire papier pour les entreprises qui le souhaitent.

Nous avons établi des questionnaires adaptés pour chacun des secteurs. Il existe aujourd'hui 65 domaines d'enquête dans lesquels entrent les différents secteurs. Le questionnaire est décomposé en cinq cadres. Les deux premiers cadres (A et B) doivent permettre d'isoler des informations qui n'entrent pas directement dans la construction du tableau des entrées intermédiaires, notamment les achats de marchandises et la sous-traitance. Le cœur de l'enquête est constitué des cadres C et D dans lesquels nous interrogeons les entreprises sur leurs achats par produit.

Pour cette enquête, nouvelle et complexe, nous réalisons deux tests REE (réseau enquêteurs-entreprises). Un premier test a été effectué au printemps 2017 pour déterminer le degré d'agrégation acceptable pour les entreprises dans le libellé des produits (nomenclature A64 ou A129). Les entreprises ne font pas obstacle à l'utilisation d'une nomenclature plus détaillée, comme la nomenclature A129 employée pour la construction du TEI. Nous réalisons actuellement un deuxième test pour vérifier la lisibilité du questionnaire et tester si les entreprises savent décomposer leurs achats entre activité principale et activité secondaire, une information qui pourrait s'avérer utile pour l'exploitation de l'enquête.

Nous ne pourrions intégrer les résultats de l'enquête dans les comptes nationaux qu'à l'occasion du prochain changement de base, prévu au début des années 2020. Nous réaliserons une publication de référence probablement commune DSE/DCN sur le volet des achats et les données seront mises à la disposition des chercheurs. Un comité de concertation se réunit le 9 octobre et des besoins supplémentaires pourraient se faire jour. Les comptes nationaux sont largement utilisés par les administrations publiques, les gouvernements et les organismes internationaux, ainsi que par les chercheurs qui établissent des modèles inputs/outputs. Il est donc important que cette démarche soit menée convenablement.

Nous passons devant le comité du label en avril 2018 pour une collecte terrain au dernier trimestre 2018. Nous avons pour objectif de mettre à disposition les résultats en juin 2019 et de les intégrer dans le changement de base des comptes nationaux publié au début des années 2020. Nous envisageons de réaliser une enquête quinquennale afin de rénover régulièrement le TEI au lieu de maintenir une structure caduque durant une quinzaine d'années comme c'est le cas actuellement.

### **Lionel FONTAGNÉ**

L'exercice se révèle intéressant, au regard de l'ancienneté des coefficients que contient cette matrice. L'information qui est publiée est reprise par Eurostat, l'OCDE et l'OMC. Elle est également utilisée pour construire la base input/output mondiale (WIOD) aux Pays-Bas. Cette base est indispensable pour les recherches menées sur la mondialisation. Il paraît donc très important d'en actualiser les informations.

La réalisation de cette enquête résulte-t-elle d'une demande d'Eurostat ? Par ailleurs, la partie importée est importante. Les achats peuvent être réalisés en France, mais ils peuvent aussi être importés. Votre enquête repère-t-elle les achats selon leur provenance ? De la même manière, différenciez-vous les achats intragroupes des achats extérieurs ?

### **Lorraine AEBERHARDT**

Nous n'avons pas reçu de directive claire de la part d'Eurostat pour la réalisation d'une telle enquête. Nous respectons toutefois le SEC2010 (système européen des comptes nationaux) qui ne décrit pas explicitement ce qu'il convient de faire pour le TEI, mais qui donne quand même des consignes de bonnes pratiques pour la construction du TES. Au moins deux pays membres de l'Union européenne réalisent des enquêtes très détaillées sur les achats. Par rapport à la Belgique, qui a mené une enquête sur 192 produits ou l'Irlande, la France reste un peu à la traîne. Les statistiques d'entreprises se révèlent toutefois très riches dans notre pays, grâce à l'utilisation des liasses fiscales auxquelles les autres pays recourent moins systématiquement. Ces derniers ont donc besoin d'enquêtes spécifiques pour élaborer les comptes nationaux. C'est le cas de la Belgique, par exemple, qui mène régulièrement cette enquête indispensable à ses comptes nationaux.

Nous n'avons pas prévu de distinguer les achats selon qu'ils sont importés ou non. Ce travail est réalisé *ex post* dans le cadre de la confection du TES symétrique qui sert au modèle input/output. Nous rencontrons déjà des difficultés majeures à récupérer auprès des entreprises des informations relativement simples et basiques sur les achats et nous avons dû nous priver de certaines informations. Nous souhaiterions construire un TEI en branches-produits, mais les entreprises se montrent incapables de décomposer leurs achats par branche et par produit. Nous les interrogerons donc selon leur secteur d'appartenance, en leur demandant de ventiler leurs achats par produit selon leur secteur. Nous récupérerons ainsi des informations secteur-produit qu'il faudra transformer en données secteur-branche. Dans le cadre du deuxième test, nous essayons de décomposer les achats entre activité principale et activité secondaire afin d'effectuer ce passage secteur-branche *ex post*. Nous avons mis au point une méthodologie spécifique pour décomposer la partie importée de la partie domestique dans la confection du TES symétrique et nous pouvons tout à fait la tenir à la disposition des chercheurs si nécessaire.

Le TES a pour objectif de décrire l'intégralité des produits, qu'ils aient été produits ou importés par une entreprise individuelle ou un groupe, que ces produits fassent l'objet d'un flux intragroupe ou non. Dans les comptes nationaux, nous mesurons le PIB volume et nous souhaitons que le volume reflète l'intégralité de l'activité en France. L'enquête couvre donc à la fois les achats intragroupes et les achats réalisés auprès d'une entreprise extérieure. Nous ne demandons pas aux entreprises de distinguer les achats intragroupes des achats externes pour les mêmes raisons que pour les produits importés.

### **Lionel FONTAGNÉ**

Sur la partie importée, suivez-vous l'hypothèse de proportionnalité habituelle ?

### **Lorraine AEBERHARDT**

Il existe quand même certains raffinements que je n'ai pas forcément en tête. Nous nous tenons à la disposition des chercheurs pour améliorer la méthodologie, mais nous ne souhaitons pas intégrer un trop grand nombre de questions dans cette enquête.

### **Lionel FONTAGNÉ**

Je vous propose de considérer que cette enquête est opportune.

*La commission Entreprises et stratégies de marché émet à l'unanimité un avis d'opportunité favorable pour l'enquête relative aux achats-production.*

## **Enquête de fréquentation du tourisme de mémoire**

### **Christian CALZADA, Observatoire économique de la défense, ministère des Armées**

L'Observatoire économique de la défense (OED), en partenariat avec la Direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA), souhaite lancer une enquête sur la fréquentation du tourisme de mémoire en France. Le tourisme de mémoire représente « *une démarche incitant le public à explorer des éléments du patrimoine mis en valeur, pour y puiser l'enrichissement civique et culturel que procure la référence au passé*<sup>1</sup> ». Cette filière touristique est caractérisée par une grande hétérogénéité en termes de pratiques (visites guidées/non guidées, gratuites/payantes, etc.), de clientèles (groupes, scolaires, étrangers, etc.), de sites mémoriels (sites témoins, commémoratifs, informatifs, pédagogiques, etc.) et d'acteurs (collectivités, associations, ministères, États étrangers, etc.). Nous souhaitons observer l'activité qui consiste à visiter les sites mémoriels.

Les enjeux sont tout d'abord ceux du ministère des Armées, deuxième acteur culturel de l'État avec un budget de 22 millions d'euros par an et 12 millions de visites par an dans les lieux de mémoire des conflits contemporains en France. Les enjeux sont également liés à la Direction des patrimoines, de la mémoire et des archives ici présente, qui assume la responsabilité d'un certain nombre de sites, à savoir : 274 nécropoles nationales, des cimetières militaires français en France et à l'étranger, 16 musées d'intérêt national et 9 hauts lieux de mémoire nationale. Le ministère des Armées est également partenaire d'un certain nombre de lieux de mémoire sur le territoire ; il contribue à la création, la rénovation et la valorisation des équipements et des parcours de mémoire. La DPMA anime quant à elle un réseau professionnel des musées et mémoriaux des conflits contemporains.

<sup>1</sup> Cavaignac F., Deperne H. (2003), « Les chemins de mémoire, une initiative de l'État », Cahiers Espace, n° 80, décembre.

Il existe, sur le sujet, un guide réalisé par Atout France. Les enquêtes « Traces TPI » ont également observé le poids économique et les retombées économiques du tourisme de mémoire au niveau régional ou départemental en 2011, 2012 et 2014. Des enquêtes locales ont aussi pu être menées selon différentes méthodologies. De son côté, le ministère des Armées (DMA, OED) a réalisé des études de fréquentation touristique liée aux impacts des commémorations, comme à Verdun, dans le cadre d'une analyse d'observation couplée entre les éléments de FluxVision d'Orange et les résultats des enquêtes EFH (enquêtes de fréquentation hôtelière) de l'Insee. Enfin, une première enquête exploratoire paraîtra en octobre sur la fréquentation du tourisme de mémoire en France.

Cette enquête vise à obtenir une meilleure connaissance de l'offre. Il n'existe pas pour l'instant de répertoire actualisé des caractéristiques de l'offre des sites mémoriels en France et ce alors que le ministère des Armées est prescripteur de l'offre commémorative. En matière de demande, il existe également peu de statistiques annuelles régulières sur la fréquentation des sites mémoriels en France. Plus qu'une enquête sur la fréquentation, ce projet vise à créer un système d'information sur le suivi de l'offre et de la demande de tourisme mémoriel à partir de la construction d'une méthodologie partagée qui associera, dans un comité de pilotage, tous les types de structures. L'observation sera internalisée au sein du ministère des Armées, par la DPMA et l'OED.

Nous proposons, pour ce faire, de conduire une enquête annuelle sur la fréquentation des sites mémoriels. Cette enquête portera sur les structures disposant d'un accueil. Le répertoire dont dispose aujourd'hui le ministère des Armées sera consolidé avec des sources connues (Sirene, répertoire national des associations) et des avis d'experts (ministère des Armées, ONAC-VG, réseaux, etc.). Nous réaliserions une enquête exhaustive sur 300 sites sur trois ans, sur le champ de la France métropolitaine. Le questionnaire comportera un nombre de questions extrêmement réduit, avec une interrogation multimode. Nous mettrons à disposition le répertoire de l'offre actualisé et nous publierions l'intégralité des résultats dans les publications de l'OED. Enfin, les fichiers seraient mis à disposition *via* la procédure classique auprès du comité du secret.

#### **Christel BERLINGUÉ, *Tourisme et territoires***

Dans quelle mesure cette enquête peut-elle recouper des données déjà collectées par Atout France auprès de l'ensemble des sites ouverts aux visiteurs et remontées des comités départementaux du tourisme (CDT) ?

#### **Christian CALZADA**

Les données seront recoupées avec les informations des CDT, mais nous visons un recueil exhaustif. Dans l'interrogation des sites, l'enquête expérimentale a obtenu un taux de réponse de 70 % et nous espérons atteindre 80 à 90 %. Pour l'instant, les enquêtes sont menées par les CDT et d'autres structures locales selon des méthodologies et à des fréquences qui ne permettent pas de mesurer convenablement et régulièrement le poids économique du tourisme de mémoire en France, alors que les enjeux sont considérables pour le ministère des Armées.

#### **François MOURIAUX, *Banque de France***

Nous gérons une enquête réalisée auprès des visiteurs étrangers en France (EVE). Interroger des visiteurs étrangers nécessite une certaine organisation et certains n'apprécieront sans doute pas d'être interrogés deux fois au même endroit. Envisagez-vous de faire appel à des enquêteurs sur le terrain pour administrer des questionnaires ou collecterez-vous des données auprès des sites, sans contact avec les visiteurs ? Par ailleurs, distinguerez-vous les résidents des non-résidents ?

#### **Christian CALZADA**

Notre dispositif ne s'appuie pas sur l'approche classique d'une enquête ménage/tourisme menée auprès des visiteurs. Nous souhaitons améliorer notre connaissance du nombre de visites, ce qui se révèle déjà complexe au regard de l'hétérogénéité de ce type de tourisme. Il s'agit d'un projet modeste qui vise à produire chaque année au moins quelques éléments sur le nombre de visites par segment. Nous n'avons pas la capacité de conduire une enquête comme EVE. Sur les sites exempts d'accueil, nous travaillons à partir d'éléments statistiques issus de la téléphonie mobile. Nous mettons notamment en place deux observatoires sur la Somme et Verdun, mais nous ne pouvons pas procéder ainsi sur l'ensemble du territoire français.

**Ludovic CORPECHOT, Syndicat national des hôteliers, restaurateurs, cafetiers, traiteurs**

Vous concentrez-vous sur les lieux contemporains ou allez-vous au-delà ? Des sites comme Domrémy peuvent-ils être pris en compte ?

**Christian CALZADA**

Nous couvrons l'ensemble des lieux de mémoire, tous conflits confondus.

**Lionel FONTAGNÉ**

Interrogez-vous les 300 sites chaque année ?

**Christian CALZADA**

Oui. Chaque année, nous mettrons à disposition sur Internet un répertoire de l'offre et nous interrogerons tous les sites. La DPMA souhaite mesurer l'impact sur la Nation des actions qui peuvent être menées en termes de commémoration.

**Lionel FONTAGNÉ**

Les questions de périmètre ayant été clarifiées, je vous propose de considérer que cette enquête est opportune.

*La commission Entreprises et stratégies de marché émet à l'unanimité un avis d'opportunité favorable pour l'enquête de fréquentation du tourisme de mémoire.*

## **II. LE DISPOSITIF D'OBSERVATION DU TOURISME PAR LA STATISTIQUE PUBLIQUE : ÉTAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES**

**Lionel FONTAGNÉ**

Après un rappel du cadre européen qui s'impose à nous, nous examinerons l'enquête menée conjointement par la Banque de France et la DGE (Direction générale des entreprises) qui sert à nourrir le compte du tourisme et la balance des paiements. Nous reviendrons ensuite sur les travaux régionaux et des exemples d'utilisation des statistiques produites. Le secteur du tourisme est fortement employeur. Il est également très important pour la balance des paiements française. Il convient donc de bien suivre ce sujet, d'autant qu'il n'existe pas de statistiques directes.

### ***Le cadre européen et les enquêtes auprès des hébergements touristiques***

**Marlène BAHU, Insee**

Je vais vous présenter le dispositif d'enquête sur le tourisme réalisé par l'Insee. Cette enquête vient répondre au règlement européen. Les données recueillies sur le tourisme relèvent de demandes internationales, mais aussi de demandes nationales et régionales.

Le nouveau règlement européen date de 2011. Il vise tout d'abord à connaître l'offre des établissements à travers la fréquentation des personnes dans les établissements touristiques. Dans ce cadre nous sont demandées des données mensuelles au niveau national sur le taux d'occupation, les arrivées et les nuitées en distinguant les résidents et non-résidents. Il nous est également demandé des données annuelles sur les capacités et le taux d'occupation au niveau régional, ainsi que les arrivées et nuitées par pays d'origine des personnes qui utilisent les hébergements touristiques. Le règlement européen s'intéresse par ailleurs à la demande des clients. C'est l'objet des enquêtes menées par la DGE et la Banque de France qui interrogent les ménages sur leurs voyages en vue d'obtenir des ventilations par durée et destination des voyages touristiques à motif personnel, par raison principale de la non-participation à des voyages touristiques pour des motifs personnels durant l'année de référence, ainsi qu'une ventilation des dépenses des résidents lors de leurs voyages.

Les enquêtes sont réalisées par l'Insee depuis les années 1980 dans les hôtels. Elles ont été étendues par la suite dans les autres catégories d'hébergement. Nous avons établi trois questionnaires adaptés par type d'hébergement pour tenir compte des spécificités de chacun, avec des modules communs pour répondre au règlement européen et des questions spécifiques reprenant le vocabulaire propre à chaque type. Nous couvrons les hôtels, les hébergements de plein air (campings) et les autres hébergements touristiques collectifs (appart-hôtels, villages de vacances, etc.). Nous interrogeons les établissements chaque mois, sauf les campings, qui ne sont enquêtés que durant la saison d'ouverture, d'avril à septembre. Il s'agit principalement d'un questionnaire papier, nous avons également mis en place une saisie en ligne depuis quelques années, ainsi qu'une collecte centralisée auprès d'une cinquantaine d'enseignes qui peuvent nous répondre pour l'ensemble des hébergements qu'elles gèrent.

Dans une première partie, nous recueillons des informations sur les caractéristiques des hébergements. Nous demandons l'identification de l'établissement (nom, Siret, adresse), l'appartenance à une chaîne, le classement officiel par Atout France, la capacité en hébergements (chambres, appartements, emplacements de campings, dortoirs, etc.) et les dates d'ouverture dans le mois pour connaître précisément le nombre de chambres proposées. Dans une deuxième partie, nous nous intéressons à l'occupation et aux caractéristiques de la clientèle. Nous demandons l'occupation des hébergements pour chaque jour du mois, le nombre d'arrivées et de nuitées par pays d'origine sur les 28 pays européens et les principaux pays (États-Unis, Japon, etc.). Pour les autres pays, nous procédons par regroupement afin de faciliter la réponse des hébergements. Ces informations nous permettent de réaliser un double comptage de la fréquentation avec des « nuits x logement » qui servent aux professionnels pour calculer leur taux de remplissage, et des « nuits x voyageurs » pour mesurer le nombre de personnes qui ont réellement fréquenté l'établissement en question. Cette année, nous avons ajouté une question sur le chiffre d'affaires hors taxe du mois. Cette question est en cours d'expertise pour améliorer la fiabilité et l'exhaustivité de la réponse.

Ces enquêtes reposent sur un parc d'hébergements collectifs mis à jour en continu, au contact du terrain, en lien avec les conseils régionaux et la connaissance locale. Ce parc nous sert de base de sondage. Ces trois enquêtes affichent des taux de sondage élevés, puisque nous interrogeons 70 % des établissements, ce qui permet de réaliser des exploitations à un niveau géographique assez fin pour répondre aux demandes locales. Le taux de réponse moyen aux questions principales atteint 75 % pour les hôtels. Sur la répartition par nationalité, en revanche, les taux se révèlent un peu plus faibles. Les résultats sont diffusés 35 jours après la fin du mois et les résultats définitifs paraissent 60 jours après la fin du mois.

Nous publions les données selon plusieurs périodicités afin de répondre aux différentes demandes. Mensuellement, des séries sont publiées sur le site *insee.fr*. Nous transmettons également des données à Eurostat et nous envoyons des résultats aux hébergements participants. Chaque trimestre, les *Informations rapides* permettent de présenter la tendance du trimestre en gommant les effets calendaires pour apprécier les évolutions. Nous effectuons un bilan des saisons d'hiver et d'été tous les semestres et nous couplons cette publication avec des études régionales pour avoir un plus fort impact. Enfin, annuellement, nous proposons un bilan commun avec la DGE. Des études structurelles sont publiées un peu plus tardivement. Nous avons ainsi publié « En 2014, une chambre d'hôtel sur deux appartient à une chaîne », « Le tourisme en Europe en 2015 », avec une comparaison entre les pays et, cette année, « Les campings, un confort accru et une fréquentation en hausse ».

### **Roxane SILBERMAN, Centre national de la recherche scientifique (CNRS)**

Au-delà des 28 pays de l'Union européenne et des principaux pays, collectez-vous le détail des informations sur les autres pays ou procédez-vous à un regroupement dès le recueil des données ? Les regroupements peuvent en effet évoluer et soulever des problèmes dans les comparaisons internationales.

### **Marlène BAHU**

Nous avons dressé la liste des principaux pays et regroupé les autres dans différentes cases. Les pays du Maghreb, par exemple, sont regroupés et nous ne disposons pas d'une distinction. Nous ne pouvons pas demander l'information à un niveau aussi fin. Nous nous concentrons donc sur les pays et groupes de pays importants pour la France. Certains petits pays envoient peu de touristes en France, mais ils relèvent d'une demande européenne. Nous devons donc les distinguer. Sur d'autres pays, en revanche, nous procédons à des regroupements.

## **Paul FRANCESCHI, Insee**

La nomenclature de l'ONU compte 250 pays. Nous ne pourrions donc jamais détailler davantage dans le formulaire papier. Dans les échanges informatisés, en revanche, un grand palace parisien est capable de nous donner un niveau de détail extrêmement important. Nous avons défini des ensembles qui englobent des flux de visiteurs relativement faibles. Pour l'Afrique, par exemple, nous isolons l'Afrique du Sud et le Maghreb, mais les autres visiteurs d'Afrique ne représentent pas suffisamment de visites. Voilà deux ans, nous avons ajouté les Brics (Brésil, Inde, etc.). Nous restons à l'écoute des demandes de nos partenaires, mais la capacité à répondre des établissements limite le champ d'interrogation dans le cadre du questionnaire papier.

### ***Les enquêtes DGE-Banque de France auprès des personnes, le compte satellite du tourisme, la balance des paiements et les explorations de sources complémentaires (cartes bancaires, téléphonie mobile)***

#### **François-Pierre GITTON, DGE (Direction générale des entreprises)**

La Banque de France est chargée d'établir la balance des paiements, notamment sa ligne voyages. La Direction générale des entreprises héberge en son sein la sous-direction du tourisme, rattachée au ministre de l'Économie, héritière de la Direction du tourisme. Depuis maintenant trois ou quatre ans, le ministère des Affaires étrangères comprend également une sous-direction du tourisme, ce qui ne simplifie pas le paysage.

Nous allons vous présenter deux enquêtes. Le règlement européen comporte un premier volet sur les hébergements, couvert par l'enquête de l'Insee, et un second volet sur la demande, c'est-à-dire les voyages des résidents français en France ou à l'étranger, objet de l'enquête de suivi de la demande touristique (SDT). L'enquête auprès des visiteurs venant de l'étranger (EVE) réalisée aux frontières permet quant à elle de décrire l'accueil des visiteurs étrangers. Selon la convention internationale du tourisme, on distingue classiquement le touriste, qui dort en dehors de l'environnement dans lequel il réside et travaille, et l'excursionniste, qui vient seulement pour la journée. L'enquête EVE permet de compléter les données pour établir la balance des paiements, mais elle fournit aussi des statistiques sur le nombre de visiteurs en France, ce que le règlement européen ne nous impose pas.

L'enquête sur le suivi de la demande touristique (SDT) menée auprès des résidents français, quelle que soit leur nationalité, poursuit les objectifs suivants :

- un suivi conjoncturel des comportements de mobilité touristique des résidents français ;
- un suivi conjoncturel des dépenses touristiques des résidents français, notamment lors de leurs voyages à l'étranger ;
- des statistiques de référence sur le taux de départ annuel des résidents français ;
- des statistiques structurelles sur les comportements touristiques des résidents français ;
- des études sur les différents segments de clientèle touristique.

La méthode retenue consiste à suivre un panel de résidents français. Nous utilisons un panel, car, pour produire des estimations conjoncturelles, nous avons besoin d'éviter au maximum l'aléa lié aux sondages auquel nous pourrions nous heurter en tirant un échantillon chaque mois. Par ailleurs, pour produire des statistiques sur les raisons de non-départ comme nous le demande le règlement européen, nous devons savoir que les personnes ne sont pas parties de l'année. Pour ce faire, nous devons interroger les personnes très régulièrement.

22 000 individus sont interrogés chaque mois. S'ils sont partis, nous demandons le mode de transport, la destination et le mode d'hébergement. À partir de cette interrogation mensuelle, nous pouvons effectuer l'interrogation annuelle auprès des non-partants et constituer une base de voyages. Nous connaissons les caractéristiques essentielles du voyage (voyages marchands/non marchands en France et à l'étranger). Nous ne réinterrogeons pas tous les voyages, mais seulement les voyages réalisés à l'étranger et en hébergement marchand. Deux tiers des voyages touristiques s'effectuent en hébergement non marchand (visite aux familles et amis). Cette interrogation porte sur les dépenses et les activités. Nous réinterrogeons également une partie de ces voyages pour connaître les pratiques de réservation, le type d'hébergement détaillé (notamment la location auprès des particuliers) et la pratique des transports sur place. Enfin, juste avant l'été, nous réalisons une enquête sur les intentions de départ afin d'apporter des informations conjoncturelles. Ce dispositif nous permet aussi de réaliser chaque année deux enquêtes spécifiques sur un sujet à définir.

En termes de diffusion des résultats, nous publions chaque année un bilan annuel reprenant les statistiques courantes de la mobilité des Français en France ou à l'étranger (nombre de voyages, nombre de nuitées, dépenses). De nombreuses études thématiques sont également réalisées. Au cours des 18 derniers mois, nous avons ainsi publié :

- « Les seniors français, un segment touristique porteur de croissance » ;
- « Le tourisme, un moyen important d'accès à la culture », qui revient sur les liens entre le tourisme et la culture ;
- « L'e-réputation, en enjeu pour les professionnels du tourisme », une étude qui montre que 90 % des personnes consultent les avis, mais seulement 10 % d'entre elles émettent un avis, principalement lorsqu'elles sont satisfaites ;
- « Les quatre saisons du tourisme en France », qui revient sur la concentration dans le temps et dans l'espace des touristes ;
- « Moins d'un Français sur deux part au moins une semaine l'été », qui revisite la notion de taux de départ ;
- « Le voyage avec forfait, préféré pour la découverte d'une nouvelle destination ».

### **Bertrand COLLÈS, Banque de France**

L'enquête EVE menée auprès des visiteurs venant de l'étranger a pour objectif de compter le nombre de visiteurs venant de l'étranger en France selon leur pays de résidence et leur durée de séjour et de mesurer leurs dépenses hors transport international pour alimenter la balance des paiements. Si nous disposons d'une base de sondage pour le tourisme des Français, ce n'est pas le cas pour les visiteurs étrangers. La première difficulté consiste donc à identifier la population. En outre, nous n'avons pas non plus de données administratives complètes et fiables sur les arrivées de non-résidents en France. La méthode retenue pour faire face à ces difficultés propose une démarche en deux temps. Nous procédons d'abord à un comptage des flux aux différents points de sortie du territoire et à une qualification de ces flux en nombre de personnes, selon qu'ils sont résidents ou non-résidents. Nous réalisons ensuite une enquête par questionnaire auprès d'un échantillon d'étranger sortant du territoire pour connaître la durée de leur visite et leurs dépenses.

La France ne représente plus le premier pays en termes de recettes touristiques, mais elle reste le premier pays en termes de nombre de touristes, avec plus de 80 millions de touristes internationaux. Plus de 50 % d'entre eux arrivent par la route. Nous disposons de nombreux points d'entrée, ce qui représente une difficulté en termes de comptage statistique. En termes de méthode, nous comptons les visiteurs étrangers à leur sortie du territoire et nous effectuons des enquêtes de comptage dans les ports, les aéroports, les trains internationaux et aux frontières routières. Les frontières routières soulèvent des difficultés, de par leur nombre et la disparition des contrôles aux frontières. Sur l'aérien, nous nous heurtons aussi à une difficulté liée au développement de hubs aéroportuaires, dans lesquels la France peut ne constituer qu'un lieu de transit.

Le Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) nous fournit des données administratives sur les flux de passagers aériens, maritimes ou ferroviaires, mais il s'agit de flux bruts sans ventilation par résidence. Nous disposons aussi d'estimations de flux routiers réalisées de manière automatique. Nous réalisons par ailleurs des vacations de comptage pour essayer de qualifier le nombre de résident et non-résidents, le nombre de personnes par véhicule avec des enquêteurs présents sur le terrain aux différentes frontières. Après ces vacations, des questionnaires sont administrés à des visiteurs étrangers lors de leur sortie du territoire, à hauteur de 80 000 par an. Cet exercice représente des coûts d'enquête importants, mais il nous permet de bien couvrir les grands pays d'origine des touristes. Nous demandons aux personnes interrogées la durée de leur séjour, leurs lieux de séjour en France, leurs dépenses, leur mode d'hébergement et toutes les informations qui permettent de nourrir la balance des paiements, le compte satellite du tourisme et les différentes études qui peuvent être menées.

Nous utilisons par ailleurs les paiements par carte bancaire depuis quelque temps. L'enquête est menée par la Banque de France auprès des établissements financiers. Nous collectons mensuellement, de manière agrégée, auprès des banques françaises, toutes les informations relatives aux paiements par carte. Nous disposons ainsi des flux entrants et sortants par type de transaction (retrait d'espèces, paiement par carte en point de vente, paiement à distance), du montant et du nombre de transactions ventilés par pays. Pour les cartes françaises utilisées à l'étranger, nous avons également introduit récemment dans le questionnaire le nombre de cartes, ce qui permet d'approcher le nombre de personnes. Nous ne collectons pas, en revanche, le type de dépense ni les paiements effectués par d'autres modes (espèces, virements effectués

par avance, etc.). Ces données sont principalement utilisées pour les premières estimations de la balance des paiements mensuelle. Dans la production habituelle, elles nous offrent aussi des informations complémentaires qui ne figurent pas dans le champ des enquêtes, notamment les dépenses à l'étranger des excursionnistes résidents. Enfin, elles peuvent servir pour des comparaisons avec les enquêtes SDT et EVE.

La DGE et la Banque de France ont lancé en 2015 un exercice pilote sur l'exploitation des données de téléphonie mobile sur le tourisme des résidents étrangers en France. Le dispositif d'enquête actuel peine à mesurer le nombre de visites des étrangers en France. Nous avons donc cherché à estimer la potentialité de l'utilisation de ces données par le biais d'un contrat avec un opérateur téléphonique. Depuis juillet 2015, nous recevons mensuellement des estimations de nuitées et d'arrivées touristiques par zone de provenance de la carte SIM. Le traitement technique est réalisé par l'opérateur à partir des données collectées sur son réseau. Nous obtenons les résultats et non la donnée brute. L'opérateur prestataire maîtrise tout l'algorithme d'interprétation et de redressement. Nous n'utilisons pas ces résultats en production régulière, car nous avons observé initialement des écarts très importants entre cet exercice pilote et les résultats de l'enquête EVE. Des échanges très fournis avec l'opérateur ont permis d'identifier les sources de ces écarts. Les principales sources résidaient dans la difficulté pour un opérateur à mesurer les arrivées sur son réseau, un problème dans la définition des frontières, notamment pour les antennes relais proches de la frontière, ou le phénomène des frontaliers disposant d'abonnements étrangers. Nous avons mis en place un certain nombre de redressements avec l'opérateur. À ce stade, nous estimons néanmoins que l'exercice n'est pas encore utilisable pour la production des statistiques de tourisme. En revanche, il fournit plus rapidement des éléments plus fins pour le suivi de la conjoncture et permet de mieux estimer les provenances rares difficilement mesurables par voie d'enquête. Nous constatons également une bonne corrélation avec les données collectées *via* les cartes bancaires.

### **François-Pierre GITTON**

Les résultats de l'enquête EVE sont très attendus. Chaque année, les résultats provisoires de l'année précédente sont communiqués à la fin du mois de mars et nous publions le bilan consolidé au début de l'été. Des statistiques plus détaillées sont également publiées dans le *Mémento du tourisme*.

### **Bertrand COLLÈS**

Côté balance des paiements, nous diffusons les montants dépensés par des résidents français à l'étranger ou des résidents étrangers en France. Ces chiffres alimentent la ligne des services de voyage de la balance des paiements. Nous réalisons une publication mensuelle avec les recettes, les dépenses et le solde, et une publication trimestrielle plus détaillée, dans laquelle nous exploitons directement les résultats de l'enquête. La balance des paiements ne couvre pas exactement le même champ que les statistiques du tourisme. Nous incluons en effet les excursionnistes et toutes les dépenses des non-résidents en France et des résidents à l'étranger, dans lesquelles peut figurer une partie des dépenses réalisées par les frontaliers en dehors du territoire. Enfin, nous englobons les déplacements professionnels qui ne relèvent pas du champ du tourisme.

Les recettes de services de voyage en balance des paiements dépassaient 40 milliards d'euros jusqu'en 2014. Elles ont légèrement baissé en 2015 et 2016, mais elles restent proches de 38-39 milliards d'euros. Inversement, les dépenses ont plutôt augmenté au cours des dernières années. Le solde des services de voyage s'établissait à 10 milliards d'euros jusqu'en 2013-2014. Il s'est réduit en 2016 avec la baisse de la fréquentation liée aux attentats. Sur les recettes, les grands pays européens voisins constituent nos premiers partenaires. Les dépenses des Français à l'étranger concernent d'abord l'Espagne et l'Italie, mais aussi le Royaume-Uni, l'Allemagne, etc.

### **François-Pierre GITTON**

La DGE réalise chaque année le compte satellite du tourisme pour mesurer la consommation touristique intérieure, c'est-à-dire les dépenses engagées pour le tourisme en France par les Français comme par les étrangers. Cette consommation s'établit chaque année autour de 60 milliards d'euros, dont les deux tiers par les résidents français. Cet exercice de synthèse reprend les données des différentes enquêtes pour distinguer les montants dépensés en transport, hébergement, loisirs, etc. Nous utilisons notamment les données de comptabilité nationale, des remontées mécaniques, les indices des prix de l'Insee. L'exercice est réalisé selon les normes harmonisées au niveau européen et mondial. Rares sont les pays qui publient un compte satellite chaque année, car il faut disposer pour cela d'un répertoire des hébergements collectifs



et des données de comptabilité nationale. La diversité du compte est masquée par le seul ratio connu de consommation touristique intérieure sur le PIB, qui s'élève à 7 %. Nous devrions également publier des tableaux supplémentaires sur la valeur ajoutée ou les dépenses publiques en faveur de tourisme, mais nous nous heurtons à des difficultés de communication et d'agrégation des données issues des collectivités locales avec les données étatiques.

## **Les travaux régionaux**

**Séverine GILLES, Insee**

J'évoquerai successivement la dimension régionale des enquêtes de fréquentation touristique, les outils mis à la disposition des directions régionales pour étudier le tourisme et les publications.

Toutes les régions de France métropolitaine disposent d'une extension régionale de l'enquête de fréquentation concernant les hôtels. L'échantillon est gonflé pour répondre à la demande des partenaires. Sur les DOM, nous bénéficions de l'exhaustivité. Des extensions régionales sont également réalisées pour les enquêtes sur les autres hébergements collectifs touristiques en Occitanie et en Auvergne-Rhône-Alpes. Dans chaque région, des conventions de partenariat sont établies avec les comités régionaux de tourisme, voire les comités départementaux de tourisme pour le financement de ces extensions. Tous les ans, le financement de ces extensions s'élève à 600 000 euros. Dans ces conventions, nous mettons également au point des zonages de diffusion des résultats.

Deux outils ont été développés par les pôles de service de l'action régionale : Économie touristique (E33) et Emploi et richesse dégagée touristiques (AT47). Le tourisme constitue un sujet très important en région et les résultats sont attendus sur des zones fines et très précises.

Le premier outil « Économie touristique » comporte deux volets :

- la régionalisation du compte satellite du tourisme dont le dernier millésime régionalisé date de 2014, qui permet de calculer la contribution du tourisme à l'économie régionale ;
- l'étude des entreprises régionales dans le secteur touristique, qui couvre les entreprises principalement implantées dans la région soit parce qu'elles y emploient plus de 50 % de leur effectif, soit parce qu'elles y comptent plus de 50 % de leurs établissements.

Les secteurs touristiques suivent un périmètre défini (hôtels, musées, etc.), mais ils peuvent aussi varier en fonction des régions. La régionalisation du compte satellite montre que l'Île-de-France représente la première région en termes de consommation touristique intérieure en 2014, devant l'Auvergne-Rhône-Alpes. Cette donnée est également disponible pour les DOM. Une publication a été réalisée par la région Pays de la Loire en février dernier avec un calcul de différents ratios économiques, en particulier la rentabilité économique dans l'hébergement et la restauration qui apparaît plus élevée dans les Pays de la Loire que dans le reste de la province, c'est-à-dire la France métropolitaine hors Île-de-France. Cette étude repose sur les données du Fare (fichier approché des résultats de l'élaboration des statistiques annuelles d'entreprise) produit par la Direction des statistiques d'entreprises. Elle montre également que le taux d'endettement dans ces deux secteurs est plus élevé dans les Pays de la Loire que dans le reste de la province.

Le deuxième outil « Emploi et richesse dégagée touristiques » comporte lui aussi deux volets. Le premier volet fournit l'emploi touristique par secteur ou grandes caractéristiques tandis que le second permet de calculer la richesse dégagée touristique. Le volet emploi tient compte des salariés et des non-salariés. Le contour d'activité est défini à partir des services directs rendus aux touristes. Certaines activités touristiques sont de fait exclues, comme les transports ou les agences de voyages. D'autres sont considérées comme 100 % touristiques (hôtels, offices de tourisme, etc.). Dans ce cas, l'emploi touristique correspond à l'emploi total. Pour les activités partiellement touristiques comme la restauration ou les taxis, ou peu touristiques, comme les commerces et services quotidiens, seule une partie de l'emploi dépend de la demande touristique, le reste dépendant de la population présente. Dans ce cas, nous calculons un emploi touristique en retirant de l'emploi total les emplois liés aux résidents.

La richesse dégagée touristique est quant à elle établie à partir du fichier économique enrichi conçu par appariement de Clap (connaissance locale de l'appareil productif) et du fichier Fare d'Esane. Cette donnée fournit le poids des activités touristiques et le poids relatif de certains secteurs ou de certaines zones. Une publication de la Direction régionale du Grand Est parue en juillet dernier fait apparaître que sur les

80 000 emplois que représente le tourisme dans la région, plus de 20 000 emplois ne sont pas liés à la présence de touristes, mais relèvent d'activités de transports ou d'agences de voyages. La Nouvelle Aquitaine a également publié durant l'été une étude sur le nombre d'emplois touristiques et leur part dans l'emploi total à partir des DADS (déclarations annuelles de données sociales) pour les salariés et de la source Acooss pour les non-salariés. Cette publication place la Nouvelle Aquitaine au cinquième rang des régions métropolitaines pour l'emploi touristique. Des zooms permettent également d'identifier les zones où la part d'emploi touristique est la plus forte comme le littoral et dans le Périgord noir ou, dans une moindre mesure, autour du Futuroscope.

S'agissant de la coordination des publications régionales et nationales, nous avons publié simultanément pour la première fois en novembre 2016 le bilan de la saison d'été 2016 au niveau national et en région. Cette communication commune a bénéficié de nombreuses reprises de presse. En mutualisant nos travaux, nous pouvons aussi raccourcir nos délais de publication. Ainsi, ce bilan est paru en novembre alors que la saison s'est terminée en septembre. L'opération a été reconduite pour l'année 2017. Le 23 novembre, en principe, paraîtra donc le bilan de la saison d'été 2017 tant au niveau national qu'au niveau régional.

### ***Des exemples d'utilisation des statistiques produites***

#### **Jean-André DOEUVRE, Atout France**

Atout France est un GIE placé sous la tutelle du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Nous représentons le bras armé de l'État en matière de tourisme avec pour mission de travailler à la fois la structuration de l'offre, d'accompagner les professionnels et les territoires et de valoriser et commercialiser la destination à l'étranger. Nous disposons d'un siège à Paris et de quelques antennes décentralisées en région, ainsi que d'une trentaine de bureaux à l'international, implantés sur des marchés porteurs de tourisme. Ces bureaux nous offrent un relai de compréhension et de collecte d'informations. Nos homologues à l'étranger collectent en effet des données sur place et réalisent des études de marché afin de nous aider dans la compréhension des différents marchés.

Autour de la structuration de l'offre, les cartographies nous permettent de visualiser les différentes utilisations possibles, sur le nombre de lits d'hôtels quatre étoiles et plus par exemple. Les distinctions par nationalité se révèlent également intéressantes. Intervenant sur ces marchés, nous ne pouvons pas nous contenter d'une distinction entre le tourisme des résidents et des non-résidents. Nous demandons donc toujours plus de finesse dans l'identification des nationalités. La distinction des 28 pays européens répond à une demande européenne, mais nous souhaiterions plus de détails sur les nationalités dont nous constatons un afflux croissant. Au fil des années, le panorama a changé et des pays ont émergé. C'est le cas de l'Inde notamment. Nous pourrions donc émettre le vœu d'une évolution des classifications à la marge. À cet égard, nous tenons à saluer le travail réalisé par l'Insee sur l'hébergement collaboratif. Au fil du temps, en effet, le recours à l'hébergement non marchand a progressé dans des proportions très sensibles. Or les résultats des enquêtes ne nous éclairent pas sur l'émergence de ce phénomène. La pérennisation de ce zoom pourrait donc être bienvenue.

Atout France regroupe un ensemble de clusters, rassemblements volontaires d'intervenants publics et privés autour de certaines thématiques. Cette année, dans le cadre du Cluster Tourisme en ville, nous avons commandé des données 2015-2016 pour obtenir un éclairage sur une vingtaine de métropoles et une dizaine de communautés urbaines. Nous ne devons pas seulement structurer l'offre et la porter sur les marchés étrangers. Nous devons aussi connaître la fréquentation. Paris a longtemps constitué la clé d'entrée, mais les touristes se sont aventurés peu à peu au-delà de ce territoire. Nous avons donc travaillé sur cet étalement dans l'espace. Pour appréhender ce phénomène, il paraît très important d'obtenir des statistiques fines. Une vision plus précise des territoires permet, par exemple, d'observer que Nice affiche une quantité importante de nuitées étrangères venant notamment de nationalités plus lointaines. Cette vision permet également de travailler sur la saisonnalité et d'identifier les territoires qui pourraient développer leurs atouts sur l'arrière-saison. Il est important de pouvoir opérer ce suivi, compte tenu des enjeux qu'il présente pour les professionnels et les territoires. L'évolution des taux d'occupation sur les deux dernières années fait apparaître une baisse à Nice, sur la Côte d'Azur et Versailles, sous l'effet des attentats et permet d'identifier les territoires qui ont besoin de se relancer.

Les données sont présentées au niveau administratif d'une région ou d'un département, mais leur usage va bien au-delà. Or le découpage administratif ne coïncide pas forcément avec les massifs montagneux ou le littoral. Les statistiques de l'association des élus du littoral distinguent trois espaces littoraux sur la Méditerranée par exemple. Nous nous trouvons donc confrontés à certains déficits dans la capacité de

traitement de la donnée. Nous souhaiterions donc pouvoir faire coïncider les données mises à disposition par l'Insee et la capacité à leur faire dire ce dont les opérateurs ont besoin pour développer leur offre.

Nous utilisons bien évidemment toutes les données issues des enquêtes SDT, EVE. Vous avez mentionné le fait que la Banque de France ne prend pas en compte le transport international. Or nous recevons de nos bureaux de nombreuses données et je pense que nous pourrions peut-être trouver des pistes d'échange pour mieux comprendre les évolutions et les volumes, parfois très différents d'un pays à l'autre, que nous pouvons constater.

### **Philippe TARRICQ, *Destination Régions***

Les comités régionaux de tourisme (CRT) – ou agences régionales de développement touristique dans certaines régions – sont des associations loi 1901 qui dépendent du conseil régional. Ils sont régis par un conseil d'administration composé d'élus régionaux et départementaux, ainsi que d'un collège de socio-professionnels et de personnalités qualifiées. Ils poursuivent trois missions essentielles : la promotion, le développement et la participation aux schémas et l'observation économiques.

Les missions des observatoires sont identiques sur l'ensemble du territoire. Elles ont été définies par le contrat de plan État Région en 1984. Il s'agit de quantifier l'offre et la fréquentation touristique et de la replacer dans un environnement concurrentiel, d'analyser les flux économiques, d'évaluer l'emploi touristique, de qualifier la demande en collectant des informations sur les clients, voire par des enquêtes thématiques, d'apporter des éléments objectifs à l'élaboration des plans marketing du CRT et de partager cette connaissance et cette expertise avec les institutionnels, les décideurs et les professionnels. Pour remplir ces missions, nous nous appuyons principalement sur la production nationale, en particulier les enquêtes de l'Insee et de la DGE. Certaines régions achètent également le SDT. Nous utilisons également les travaux d'Atout France et des données d'instituts privés (opérateurs de téléphonie, Travelsat, Forwardkeys, etc.). Selon leurs moyens financiers et humains, les observatoires peuvent aussi développer une production en interne.

Je vous présente quelques utilisations des statistiques publiques. Le plan régional des saisonniers a été mis en place en 2010 à la demande du Conseil régional d'Aquitaine. Le CRT a lancé avec l'Insee une enquête pour dresser un état des lieux de l'emploi des saisonniers du tourisme en vue d'obtenir une connaissance qualitative et quantitative des saisonniers, leurs caractéristiques, leur origine géographique et leur parcours professionnel. Les résultats ont montré que les saisonniers représentaient un enjeu économique très fort sur de nombreux territoires. Nous avons dénombré 77 000 saisonniers dans le tourisme et 84 000 dans l'agriculture. Cette population très jeune, surtout dans le tourisme, rencontrait des difficultés de logement et percevait un salaire inférieur à la moyenne. Nous avons également identifié un manque de formation au tourisme, un parcours professionnel insécurisé, un public très fragile avec des problèmes de santé et des difficultés de recrutement et de fidélisation pour tous les professionnels. Face à ce constat, les élus régionaux ont lancé une démarche globale et participative et initié un plan des saisonniers et de la pluriactivité. Cette initiative s'est étendue au-delà du tourisme, puisqu'elle a touché, au sein du Conseil régional, la direction de la formation et de l'apprentissage, la direction de l'agriculture et la direction du logement. Elle a débouché sur une trentaine de propositions visant à sécuriser les parcours professionnels, développer l'offre de logement, améliorer les conditions de vie, observer l'évolution de l'emploi – tâche dévolue à l'Insee – et développer les espaces saisonniers.

En 2017, ce plan des saisonniers a été étendu à la nouvelle région avec une actualisation des connaissances sur l'emploi des saisonniers en Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes. Ce travail a été réalisé sur des zones d'emploi et des bassins touristiques pour différentes activités saisonnières. Pour l'aide à la décision des collectivités publiques, des fiches qualitatives et quantitatives ont été élaborées pour chaque bassin d'emploi. Plusieurs actions ont été mises en œuvre en faveur du logement des saisonniers, qui constituait le problème le plus crucial. L'ouverture des internats de lycées aux saisonniers a été expérimentée, puis mise en suspens. Ce dispositif est apparu assez coûteux et l'implication des socioprofessionnels locaux n'a pas toujours été à la hauteur. La région a également mis en place un dispositif d'aide et de financement pour la rénovation de l'hébergement en hôtellerie et camping. Inclus dans le règlement d'intervention touristique, ce dispositif a ensuite été étendu à tous les logements qui intégraient une politique des saisonniers. Des études ont été financées sur les besoins en hébergements de chaque territoire qui le souhaitait et des projets innovants ont bénéficié d'une aide. Enfin, la région a mis en place le dispositif « Un, Deux, Toit, Saison », une sorte de bourse du logement pour les saisonniers.

Le contrat Grand Ouest pour la reconquête du marché britannique a été bâti en partenariat par les régions Bretagne, Normandie et Pays de Loire, Brittany Ferries et Atout France. L'analyse des chiffres de l'Insee sur l'hôtellerie et le camping avait fait apparaître une baisse assez sensible de la fréquentation britannique. Des opérations de promotion et d'animation ont été mises en place et les données de l'Insee sont utilisées pour en évaluer les retombées. Toujours en Bretagne, le Conseil régional a élaboré un contrat d'objectifs emploi-formation en partenariat avec les OPCA (organismes paritaires collecteurs agréés) sur la base du diagnostic réalisé par l'Insee sur l'enquête emploi. Il en découle une mutualisation des actions de formation des différents OPCA. Des CDI emploi-formation en hôtellerie de plein air ont également été créés.

Dans le Grand Est, un état des lieux du tourisme a été dressé avant l'élaboration du schéma de développement touristique sur les cinq destinations de la région à partir de toutes les données de l'Insee (enquêtes hôtellerie, camping, emploi touristique, etc.). Ce *benchmark* a également porté sur d'autres destinations françaises similaires. Il a été reconduit pour les agglomérations de Strasbourg, Colmar et Mulhouse, comparées à d'autres agglomérations françaises ou européennes, toujours à partir des données statistiques de l'Insee. En Auvergne-Rhône-Alpes, les chiffres sont mis à la disposition de tous à travers une interface et un mémento est édité tous les deux ans. Le nombre de téléchargements montre que ces données sont très demandées.

En conclusion, je souhaiterais évoquer les demandes de Destination Régions. Nous souhaiterions obtenir une meilleure connaissance des clientèles étrangères au niveau régional grâce à une régionalisation de l'enquête EVE. Nous désirerions également une amélioration de l'enquête dans les hébergements collectifs, avec une production infrarégionale et des précisions sur les nationalités étrangères, à l'instar des travaux menés dans l'hôtellerie. Nous soutenons aussi la poursuite du travail sur les plates-formes collaboratives et sa régionalisation et, enfin, un raccourcissement des délais de mise à disposition par les directions régionales de l'Insee des fichiers sur l'emploi et la consommation touristique.

## **Échanges**

### **Lionel FONTAGNÉ**

Les présentations ont fait apparaître l'important travail réalisé en termes de productions statistiques, les évolutions en cours, mais aussi des marges de progression très importantes. Ces sujets rejoignent nos discussions précédentes sur l'utilisation du *big data*, avec une utilisation très directe de ces données, et concernant l'économie collaborative, la nécessité pour la statistique publique d'examiner de près ce secteur.

### **Philippe TARRICQ**

Je tenais à insister sur le fait que les données produites par l'Insee et la DGE restent les seules données permettant de nous comparer entre régions. Les régions produisent en effet des données, mais selon des méthodologies différentes. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que ces dispositifs soient régionalisés.

### **Ludovic CORPECHOT**

Nous réalisons nos propres enquêtes et statistiques et j'abonde dans ce sens. Toutes les données qui proviennent de l'hôtellerie sont relativement bien cernées, mais nous éprouvons des difficultés pour obtenir des chiffres sur la restauration. Les traiteurs sont souvent exclus, alors qu'ils représentent une part non négligeable du revenu de la restauration avec les locations de salles. Avec les nouveaux outils informatiques et de téléphonie, il faudrait peut-être envisager de créer une sous-branche pour analyser plus précisément tous les aspects de la restauration.

### **Lionel FONTAGNÉ**

Qu'en est-il des palais des congrès, qui constituent une activité très importante en matière de voyages. Il serait intéressant de savoir s'ils font l'objet d'une enquête ou s'ils sont intégrés dans les systèmes classiques.

### **Philippe TARRICQ**

Les comités régionaux de tourisme essaient de collecter des données sur les palais des congrès, les musées et les sites. Certains palais des congrès nous communiquent des données, mais ils nous interdisent

de les publier, car il s'agit de données concurrentielles. Il en va de même pour certains sites privés ou détenus par des sociétés par actions.

### **Jean-André DOEUVRE**

Au-delà du tourisme d'affaires, Atout France produit depuis onze ans un tableau de bord des investissements touristiques réalisé avec les professionnels qui se mobilisent sur chacun des segments. Nous disposons donc de données assez précises sur les segments affaires ou tourisme, ou sur des secteurs particuliers comme les casinos. Nous nous appuyons aussi sur des données de comptabilité nationale.

### **François-Pierre GITTON**

Dans le compte satellite du tourisme, nous conduisons une approche par la demande. Nous réalisons des enquêtes auprès des personnes en les interrogeant sur le montant de leurs dépenses. Sur certains postes, comme les casinos, nous utilisons plutôt les données provenant des établissements. Pour la restauration, en revanche, nous procédons à partir de la demande. Nous savons par exemple qu'un touriste qui reste trois nuits mange deux fois au restaurant et nous appliquons un prix moyen constaté dans nos enquêtes sur les dépenses de restauration, en lien avec la durée du séjour. Le poids de la consommation touristique est estimé entre 30 et 40 % du chiffre d'affaires de la restauration.

### **Bertrand COLLÈS**

Je souhaitais revenir sur la question concernant les données des autres pays. Nous suivons ce sujet avec attention. Pour la balance des paiements comme pour le tourisme, la méthodologie est harmonisée au niveau international. Les données sont donc théoriquement comparables. La difficulté, qui vaut pour le tourisme et pour de nombreux autres postes de la balance des paiements, tient au fait que les chiffres varient souvent d'un pays à l'autre pour le même phénomène.

Dans le domaine du tourisme, nous essayons de mesurer les mêmes phénomènes, mais il existe différents modèles. Le modèle français, composé d'une enquête de panel pour les résidents et d'une enquête aux frontières pour les visiteurs étrangers, est assez répandu. Il reste néanmoins une asymétrie. Avec une enquête aux frontières, nous couvrons bien les principaux pays d'origine des visiteurs résidant à l'étranger, mais nous ne couvrons pas de manière aussi fine tous les pays du monde. Les grands pays voisins, d'où proviennent une large majorité des visiteurs en France, sont bien cernés. C'est moins le cas pour les pays plus lointains qui ne représentent pas une source touristique majeure pour notre pays. Nous nous heurtons aussi à des difficultés liées à la façon dont sont facturées certaines dépenses touristiques. Dans les forfaits, par exemple, il convient de distinguer le coût du transport international, qui doit être exclu car cela relève en balance des paiements des services de transports (déjà couverts par les déclarations des transporteurs), et les dépenses réalisées sur place qui sont enregistrées dans les services de voyages ; or cette distinction entre le coût du transport international et les dépenses effectuées sur place n'est pas toujours estimée de la même façon par tous les pays. La Banque de France mène des échanges avec ses homologues étrangers pour essayer de comparer les chiffres et réduire au maximum les écarts qui peuvent exister.

### **Elisabeth KREMP, Insee**

S'agissant des demandes exprimées auprès de l'Insee pour compléter l'observation, la difficulté ne résulte pas uniquement d'une question de budget, mais aussi de la capacité des établissements à répondre et de la qualité des données que nous obtenons. Nous ne pouvons pas demander un trop grand nombre d'informations chaque mois. En dehors des grandes chaînes, si nous devons demander aux hôtels d'identifier toutes les nationalités, nous nous heurterions à un problème de qualité de l'information. Nous devons donc trouver un équilibre entre l'information demandée au niveau régional et notre capacité à obtenir ces informations et à les produire avec qualité.

Quant aux travaux menés par l'Insee sur le secteur non professionnel, nous sommes, là encore, limités par les données que les plates-formes peuvent nous communiquer. Nous renforçons nos relations avec les différentes plates-formes pour essayer d'obtenir des données au niveau régional une fois par an. Nous pourrions ainsi les recueillir en début d'année prochaine.

Concernant enfin les deux premières cartes que vous avez produites, les données permettant ce zonage seront bien publiées. Nous pouvons revoir ce point avec vous, mais nous disposons d'une information très détaillée.

### **Philippe TARRICQ**

Nous avons déjà beaucoup échangé sur le sujet et nous connaissons les problématiques. Les EPCI sont montés en puissance et souhaitent absolument obtenir des données sur leur périmètre, car les résultats se révèlent très différents d'un EPCI à l'autre. Ils se lancent dans des démarches individuelles avec leur propre enquête hôtelière, exploitée localement, basée sur des moyennes de taux de répondants. Or les hôteliers ont tendance à répondre à leur EPCI et cela nuit à l'enquête publique.

### **Elisabeth KREMP**

Nous avons réalisé un travail très important au cours de l'hiver sur ce sujet et je pense que nous disposons désormais d'un zonage précis qui permet de répondre à votre question.

### **Lionel FONTAGNÉ**

La difficulté vient du fait que la collecte s'adresse à des enquêtés de différentes natures.

### **Frédéric PIERRET, Alliance**

Je tiens à remercier l'Insee et la DGE pour le travail réalisé. La fourniture de chiffres se révèle très importante, car nos études sont basées en grande partie sur des données françaises ou européennes. Je remercie surtout l'Insee pour le travail effectué sur la mesure des plates-formes de locations saisonnières, qui permet de mesurer l'évolution de ce secteur. Il s'agit pour nous d'un sujet très sensible et les hébergeurs touristiques y portent une grande attention.

La mesure de l'emploi s'avère extrêmement importante pour les opérateurs privés comme pour les opérateurs publics. Certaines filières touristiques sont plus créatrices d'emploi que d'autres. De ce point de vue, la mesure de l'emploi revêt un caractère stratégique. La technique actuelle, normée au plan international, a le grand avantage d'être constante et comparable, mais elle présente quand même des imperfections assez sérieuses. Certains secteurs sont à 100 % touristiques, d'autres ne le sont que très marginalement, ce qui entraîne un recours à des estimations. En outre, on ne mesure pas l'emploi créé dans des secteurs qui ne sont pas caractéristiques du tourisme. Je pense en particulier à l'emploi créé dans les commerces. Le shopping de tourisme prend une importance croissante, y compris dans l'attractivité d'une destination comme la France. Or l'impossibilité de mesurer de façon précise l'emploi dans ce domaine nous paraît handicapante. La Direction régionale de l'Insee en PACA a développé en 2011 une méthodologie très intéressante. Je n'ignore pas que développer cette méthodologie présente un coût, car cela nécessite une étude au niveau de chaque bassin de vie, mais elle donne une vision exhaustive de l'ensemble des emplois créés par l'activité touristique.

En région, nous manquons effectivement de finesse dans les données sur le tourisme, la fréquentation, la valeur. Il existe deux pistes possibles. La première consisterait à augmenter la fréquence et la taille de l'échantillon de l'enquête EVE. Cela représente néanmoins un coût et nous ne sommes pas certains que cela suffirait, puisque les réponses des professionnels ne sont pas toujours homogènes. La deuxième reviendrait à travailler de façon plus étroite avec les régions. Il est dommage que dans un grand pays touristique comme la France nous ne parvenions pas à homogénéiser les données fournies par les régions. Au cours des derniers mois, nous avons recensé l'ensemble des données statistiques produites par les régions avec une fréquence au moins annuelle ou biennale. Nous avons réalisé un tableau excel que nous tenons à votre disposition. Certaines de ces données se révèlent extrêmement utiles. Il paraît dommage que les budgets très importants mobilisés par les régions se traduisent par des données extrêmement hétérogènes dans leur champ comme dans leur méthodologie, d'autant que nous aurons de plus en plus besoin de données régionalisées face au phénomène croissant de versatilité des touristes.

### **Lionel FONTAGNÉ**

Je retiens de votre intervention que les données régionales présentent une importance croissante et que les régions mobilisent des moyens très importants pour en produire d'une façon qui n'est pas complètement coordonnée. Cela rejoint notre discussion sur le zonage et je crois que ce message est bien reçu. En

revanche, l'organisation des régions dépasse les contours de notre mandat. Nous pouvons néanmoins faire en sorte que la statistique publique produise davantage de statistiques régionalisées, avec un niveau de finesse dans le maillage du territoire plus grand qu'aujourd'hui.

### **Frédéric PIERRET**

Le panier moyen constitue un autre sujet de préoccupation. On se plaint toujours que la dépense moyenne par touriste étranger en France est faible. Nous pensions jusqu'à présent que le phénomène était lié aux semi-transitaires, c'est-à-dire les touristes qui ne passaient qu'une journée ou une nuit en France et au *city-break* parisien d'Européens qui ne viennent que pour une nuit ou deux à Paris et dépensent peu. En examinant chaque marché émetteur, nous pouvons observer que sur les trente premiers marchés émetteurs qui vont vers la France, aucun d'entre eux ne présente une dépense moyenne en France supérieure à ce qu'elle est au niveau mondial. Il semblerait donc que tous les clients dépensent moins en France qu'ils ne dépensent en moyenne au niveau mondial. Ce chiffre nous étonne. Nous pensons donc qu'il doit exister un biais.

### **François MOURIAUX**

Concernant la régionalisation, l'augmentation de l'échantillon EVE pour obtenir des informations représentatives au niveau régional reste hors de portée. Nous pouvons toujours conduire des réflexions pour tenter de mieux servir du besoin de régionalisation, mais nous devons avant tout comprendre la nature de ce besoin pour identifier les variables régionales pertinentes.

S'agissant des dépenses unitaires, tout comme nous comparons les mesures que nous effectuons sur la balance des paiements avec les balances des paiements de nos homologues étrangers, nous travaillons sur les dépenses unitaires. Lorsque ces dépenses paraissent faibles ou trop différentes des calculs réalisés par un pays étranger, nous devons nous interroger. Il est vrai que sur certaines provenances, les chiffres nous interrogent. Nous y travaillons, mais nous ne sommes pas en mesure de communiquer aujourd'hui. Ce problème est bien identifié.

### **Bertrand COLLÈS**

La dépense moyenne est effectivement inférieure, mais pour certains pays d'origine des visiteurs étrangers en France, nous mesurons des dépenses totales supérieures à celles mesurées par le pays d'origine. Nous pouvons nous interroger sur les dépenses, le nombre de touristes, ainsi que sur la mesure effectuée par ailleurs. Le fait que la dépense moyenne se révèle inférieure ne signifie pas forcément que nous sous-estimons la dépense totale. Dans certains cas, en effet, cette dépense totale est supérieure. C'est le cas vis-à-vis de l'Allemagne, par exemple.

### ***Proposition d'avis***

#### **Lionel FONTAGNÉ**

Il s'agit d'un domaine très complexe. Beaucoup a déjà été fait, mais beaucoup reste à faire. C'est le sens de l'avis que nous vous proposons. Pour éviter des questions inutiles, je propose que nous retirions, dans l'avant-dernier paragraphe, la mention de la collecte des paiements par carte bancaire dans les expérimentations, puisqu'il ne s'agit pas d'une expérimentation.

#### **Isabelle ANXIONNAZ, *Cnis***

Cet avis, en 3 temps, fait la synthèse de l'état de l'existant à partir des différentes présentations, qualifie cet existant et formule des recommandations.

« La Commission a pris connaissance du système d'information sur le tourisme qui regroupe :

- les trois enquêtes de fréquentation des hébergements touristiques (EHF) menées par l'Insee,
- l'enquête sur le suivi de la demande touristique (SDT) et le dispositif d'enquêtes auprès des visiteurs « étrangers » (EVE) réalisés par la Direction générale des entreprises et la Banque de France.

Les enquêtes EHF et SDT satisfont au règlement européen sur les statistiques du tourisme et l'enquête EVE satisfait, elle, aux recommandations internationales et au règlement du Parlement européen pour la réglementation de la balance des paiements et de la position extérieure.

Ces enquêtes alimentent également en synthèse le compte satellite du tourisme, selon des normes harmonisées au niveau européen et mondial.

Dans le cadre de partenariats, notamment avec les comités régionaux du tourisme, s'appuyant sur des extensions régionales des enquêtes de fréquentation, des travaux nourrissent la connaissance régionale du tourisme. L'exploitation d'autres sources, en mobilisant les entreprises régionales des secteurs touristiques, une approche par l'emploi et l'activité touristique et la déclinaison régionale du compte satellite, complète l'offre régionale.

Ce système apparaît donc complet et varié dans son approche. L'effort public qui lui est consacré semble proportionné à l'importance économique du secteur.

Cependant, la dispersion des acteurs conduit la Commission à affirmer la nécessité d'un rôle de coordination des travaux, qui revient à l'Insee, pour garantir la qualité de l'ensemble des statistiques du tourisme, notamment pour la réponse au règlement européen, en apportant, le cas échéant, l'appui méthodologique nécessaire. La Commission encourage la poursuite des expérimentations menées par l'Insee, la DGE et la Banque de France pour trouver des sources complémentaires à partir des données fournies par des plates-formes, de la collecte des paiements par carte bancaire et par l'exploitation des données de téléphonie mobile.

Enfin, la Commission note que les enquêtes de fréquentation touristique peuvent constituer un outil conjoncturel et encourage l'Insee à développer la dimension conjoncturelle de ces enquêtes. »

#### **François MOURIAUX**

Le terme de « dispersion » nous gêne.

#### **Lionel FONTAGNÉ**

Nous pouvons le remplacer par celui de « variété ».

*La Commission Entreprises et stratégies de marché approuve l'avis présenté et amendé en séance (voir Avis définitif plus haut).*

### **III. POINTS D'INFORMATION**

#### ***Présentation du rapport final du groupe de travail du Cnis « Mesure du travail dissimulé et ses impacts pour les finances publiques »***

##### **Cyrille HAGNERÉ, AcoSS**

Ce rapport est issu d'un groupe de travail du Cnis lancé dans le cadre de la Commission Emploi. À l'époque, un chiffre publié par la Cour des comptes sur la fraude aux cotisations sociales, à hauteur de 20 milliards d'euros, ne faisait pas consensus. Il est donc apparu pertinent de constituer un groupe de travail sur la mesure du travail dissimulé et ses impacts sur les finances publiques. Ce groupe avait pour mandat de préciser la notion de travail dissimulé et les questions juridiques attachées à cette notion, puis de voir comment en améliorer la mesure et de traiter la problématique de l'impact sur les finances publiques du point de vue des prélèvements et des prestations.

Le groupe était présidé par Alain Gubian (AcoSS). J'en étais le rapporteur avec Ronan Mahieu, de l'Insee. Il rassemblait un panel assez varié constitué de représentants des administrations concernées par le sujet, des statistiques économiques et des partenaires sociaux, ainsi qu'un universitaire. Les organismes présents au sein du groupe nous ont présenté leurs travaux sur le sujet. Nous avons également conduit une série d'auditions auprès d'experts externes comme Dominique Libault sur le travail détaché ou des institutions comme le HCFIPDS qui avait publié un rapport sur le travail non salarié. Ce groupe n'avait pas pour mission de réaliser une évaluation, mais de recenser les travaux en la matière. Contrairement aux rapports des autres groupes de travail du Cnis qui s'adressent à l'Insee ou aux services statistiques ministériels, ce



rapport est plutôt destiné aux administrations chargées du contrôle. Il comporte quatre parties. Après un rappel des définitions et du contexte, il s'intéresse successivement aux méthodes et aux résultats, aux travaux récents menés en particulier en France. Dans une dernière partie, nous avons plutôt insisté sur les quatre sujets sur lesquels nous avons pu noter une insuffisance : l'emploi à domicile, le travail non salarié, l'économie collaborative et le travail détaché.

Le travail dissimulé au sens juridique se caractérise par la dissimulation intentionnelle d'une activité économique ou d'un emploi salarié, que cette dissimulation soit totale ou partielle. La fraude implique une intentionnalité. Il existe aussi d'autres concepts plus larges comme le manque à gagner ou l'économie non observée, une notion utilisée en comptabilité nationale, qui tient compte des aspects légaux et des difficultés de mesure pour les statisticiens. Dominique Libault, qui était à l'initiative de cette réflexion, est très attaché à la fraude au détachement. Le groupe a donc consacré deux ou trois séances à ce sujet.

Il existe deux groupes de méthodes d'évaluation du travail dissimulé : les méthodes indirectes et les méthodes directes. Les méthodes indirectes représentent des méthodes macroéconomiques, qui ont connu leur heure de gloire dans les années 1970-1980, voire 1990. Les méthodes directes, basées sur des données microéconomiques, sont davantage utilisées aujourd'hui. Employées *a posteriori*, elles peuvent reposer soit sur des post-stratifications, qui consistent à stratifier les résultats selon différents critères et à extrapoler dans chaque strate, soit sur des estimations économétriques effectuées à partir des résultats à des contrôles ciblés. La mesure à partir des résultats des contrôles se heurte néanmoins à une difficulté qui tient à la correction du biais de sélection. En effet, les inspecteurs ne réalisent pas leurs contrôles au hasard, mais ciblent les entreprises à risque. Pour extrapoler les résultats de ces contrôles, il faut nécessairement corriger le biais de sélection sous-jacent. Utilisées *a priori*, ces méthodes consistent en des contrôles aléatoires qui permettent de corriger le biais de sélection en amont, comme le font l'Acoss et les Urssaf. Des enquêtes statistiques permettent également de mesurer la fraude. Enfin, nous avons cité les estimations d'écart de TVA, mais cette méthode ne nous paraît pas très probante.

Les méthodes indirectes font apparaître des résultats qui peuvent varier considérablement selon les méthodes employées, les pays ou les périodes. Il nous est apparu assez rapidement que ces méthodes n'étaient pas forcément les plus pertinentes. Nous ne les recommandons donc pas. Nous nous sommes plutôt concentrés sur les méthodes directes utilisées par les organismes en France. La Cour des comptes et le CPO (Conseil des prélèvements obligatoires) dans son rapport de 2007 avaient utilisé la méthode par post-stratification, comme la MSA. L'Acoss privilégie quant à elle les contrôles aléatoires comme la Cnaf sur la partie prestation. La DGFIP a utilisé la post-stratification, mais s'oriente davantage vers les estimations économétriques aujourd'hui pour corriger le biais de sélection. Enfin, l'Insee appuie ses estimations sur des processus économétriques, même si certains résultats sont obtenus par post-stratification. L'enquête conduite auprès des ménages constitue une nouveauté en France. Utilisée surtout en Europe du Nord, au Canada et aux États-Unis jusqu'à présent, elle a été menée par la DNLF (Délégation nationale de lutte contre la fraude) et la DGE durant les travaux de notre groupe et nous avons pu obtenir ses résultats pour la rédaction de notre rapport. Cette enquête permet de donner une mesure de la fraude et de fournir des éléments plus qualitatifs sur le travail dissimulé.

En synthèse, les résultats des différents organismes (Acoss, MSA et Insee) se révèlent rassurants, car ils restent relativement proches, entre 1,5 et 2 % ou, en intégrant les activités dissimulées, entre 3,2 à 3,7 %. Ces chiffres peuvent être comparés avec les estimations que nous avons tenté de faire à partir des résultats de l'enquête, qui seraient de l'ordre de 2,3 %. Les estimations par post-stratification peuvent s'avérer intéressantes, dès lors que le biais de sélection n'est pas trop important et peut être corrigé assez facilement. Si tel n'est pas le cas, nous recommandons l'utilisation de méthodes économétriques, comme le font déjà la DGFIP et l'Insee, suivis sans doute par la MSA et l'Acoss. Ces estimations exigent toutefois d'avoir une idée des critères de sélection utilisés par les inspecteurs, ce qui n'est pas toujours aisé. Lorsque la quantité d'inobservable s'avère trop importante, il faut procéder à des contrôles aléatoires. Enfin, nous retenons aussi les enquêtes statistiques, car l'expérimentation lancée par la DNLF et la DGE nous semble assez prometteuse.

Le rapport formule 41 recommandations regroupées en 4 thèmes. La première recommandation propose de créer une fonction observatoire du suivi du travail dissimulé. Il ne s'agit pas de constituer un énième comité. Le groupe a travaillé durant 18 mois et il est apparu que réunir les différents organismes concernés autour d'une table permettait d'avancer et de synthétiser les réflexions. Nous proposons donc de poursuivre cette dynamique pour obtenir une estimation mise à jour régulièrement en rassemblant les organismes chargés des prélèvements comme des prestations. Sur ce sujet des prestations, la Cnaf a travaillé durant la période pour produire une estimation des impacts du travail dissimulé en termes de prestations indûment versées et nous espérons qu'elle poursuivra ce travail.

La deuxième recommandation est liée à la première. Chaque organisme doit travailler sur l'évaluation du travail dissimulé en essayant de distinguer ce qui relève de la fraude ou de l'erreur déclarative. Nous recommandons par ailleurs de communiquer de manière pédagogique en allant au-delà du simple chiffrage macroéconomique que retiennent souvent les médias et qui masque de nombreux aspects du travail dissimulé, notamment une forte dispersion de la fraude selon différents axes. Nous estimons par ailleurs que les travaux de recherche devraient être développés, car nous avons constaté que les thèses restent assez peu nombreuses sur le travail dissimulé ou l'économie souterraine en France. Nous encourageons également les organismes à mobiliser d'autres approches directes.

De nombreuses recommandations concernent les organismes chargés du contrôle. En premier lieu, nous invitons ces derniers à exploiter autant que possible les données issues des contrôles, ce qui n'est pas toujours le cas, en les ouvrant éventuellement aux chercheurs. Nous les encourageons aussi à poursuivre les contrôles aléatoires, à développer les contrôles ciblés avec des techniques de *datamining*. Les méthodes économétriques présentent une difficulté liée au biais de sélection et les inspecteurs estiment que les contrôles aléatoires ne font pas partie de leur mission. Ces méthodes de *datamining* permettent de cibler le risque et de remonter les critères de sélection. Nous avons également relevé deux lacunes sur la dissimulation d'activité, puisque les entreprises non immatriculées ne sont pas contrôlées par les Urssaf, et le travail partiellement dissimulé par minoration d'heures, d'assiette, etc. Nous recommandons aux organismes de bâtir des plans de contrôle dédiés sur les champs de l'emploi à domicile, le travail non salarié, l'économie collaborative et le travail détaché. Nous encourageons aussi le développement d'enquêtes sur la base des travaux qui ont déjà été réalisés. Il nous semble par ailleurs que la comptabilité nationale doit suivre de près les travaux menés par la DGFIP, notamment sur les estimations des activités totalement dissimulées.

Côté prestations, nous encourageons la Cnaf à poursuivre les travaux engagés dans le cadre du groupe pour mesurer l'impact du travail dissimulé sur les prestations indues. Des croisements de fichiers entre la DADS et les attestations de Pôle emploi pourraient également se révéler intéressants. Nous avons en effet constaté que Pôle emploi verse des prestations chômage sans vérifier que l'entreprise a bien versé ses cotisations.

Enfin, sur le travail détaché, nous avons relevé des sujets techniques. Il existe aujourd'hui plusieurs bases de données sur le sujet, mais elles ne font l'objet d'aucun croisement. Nous encourageons donc les organismes à procéder à ces croisements. Enfin, nous estimons que la déclaration du travail détaché pourrait être intégrée dans la DSN (déclaration sociale nominative).

### **Lionel FONTAGNÉ**

Ce rapport a déjà été présenté dans d'autres commissions.

### **Cyrille HAGNERÉ**

Le rapport comporte 300 pages, dont 200 pages d'annexes pour permettre au lecteur d'aller plus loin.

### ***Modification de la nomenclature d'activités française du secteur des métiers et de l'artisanat (Nafa)***

#### **Constance LACHÈZE, Direction générale des entreprises (DGE)**

Le projet d'arrêté qui vous est soumis aujourd'hui vient modifier un arrêté du 10 juillet 2008 relatif à la nomenclature d'activité française du secteur des métiers et de l'artisanat. Cette modification consiste à élargir le champ de la classe 96.09Z-P à l'éducation comportementaliste et à la pension pour animaux de compagnie. Elle est rendue nécessaire par l'intégration de ces services aux animaux de compagnie dans le périmètre des activités artisanales.

Nous avons constaté le développement d'activités de services aux animaux de compagnie en milieu urbain. Or la réglementation existante ne permettait pas de couvrir convenablement ces activités. Des réflexions ont été engagées sur le sujet. À l'issue de plusieurs réunions et d'un arbitrage par le cabinet du précédent ministre, et à la demande de la Confédération nationale de l'artisanat, des métiers et des services (CNAMS), il a été décidé de modifier la réglementation existante pour intégrer l'éducation comportementaliste et la pension pour animaux de compagnie dans le champ d'application des activités artisanales.

Cette intégration a été opérée par le décret du 9 mai 2017 relatif à la qualification artisanale et au répertoire des métiers. Des dispositions transitoires sont également prévues.

Il résulte de l'ensemble de ces dispositions que depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017 l'immatriculation au répertoire des métiers s'impose aux entreprises employant au plus dix salariés et exerçant une activité d'éducation comportementaliste et de pension, et plus seulement aux entreprises exerçant une activité de toilettage.

La nomenclature d'activité française du secteur des métiers de l'artisanat a donc dû être modifiée pour la mettre en cohérence avec cette modification réglementaire. C'est la raison pour laquelle il est proposé de faire évoluer la classe 96-09Z-P de la Nafa en conséquence.

**Clotilde MASSON, Insee**

Je confirme que cette modification s'effectue en cohérence avec l'imbrication qui reste vraie entre la Nafa et la NAF. Tout est parfaitement conforme.

*La Commission Entreprises et stratégies de marché rend un avis favorable sur la modification de la nomenclature d'activités française du secteur des métiers et de l'artisanat.*

#### **IV. DEMANDE D'ACCÈS A DES SOURCES ADMINISTRATIVES AU TITRE DE L'ARTICLE 7BIS DE LA LOI DE 1951 FORMULÉE PAR L'INSEE AUPRÈS DE LA DGFIP**

**Françoise MAUREL, Cnis**

Il s'agit d'une demande d'accès au titre de l'article 7bis de la loi de 1951 qui donne aux statisticiens publics un accès de droit aux données administratives. La demande de l'Insee s'adresse à la Direction générale des finances publiques (DGFIP) et au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, qui détiennent deux bases utilisables pour qualifier le crédit d'impôt recherche des entreprises. L'Insee souhaite accéder à ces bases de données à des fins d'études et d'évaluation de politiques publiques dans le secteur de la recherche. Ces études statistiques donneront lieu à des publications et à la diffusion de données agrégées. Vous pourrez retrouver plus de précisions sur le document écrit, disponible en ligne.

**Vincent AUSSILLOUX, France Stratégie**

L'Insee formule-t-elle cette demande pour réaliser lui-même les études ou pour les mettre à la disposition des chercheurs *via* le CASD (centre d'accès sécurisé aux données) ?

**Françoise MAUREL**

Ces études seraient réalisées par l'Insee. Les données elles-mêmes sont accessibles aux chercheurs selon les procédures habituelles. Ces travaux ne donneront pas lieu à la publication de données spécifiques pour les chercheurs. S'agissant de données confidentielles, ces derniers doivent suivre une procédure particulière.

**Vincent AUSSILLOUX**

Ces données ont besoin d'être retraitées en partie.

**Françoise MAUREL**

S'il existe un besoin de rassembler ces bases de données administratives pour en faire un fichier plus simple d'utilisation qui serait mis à la disposition d'une communauté de chercheurs, il faut s'adresser directement au Département des études économiques de l'Insee.

**Roxane SILBERMAN**

Il y a là un problème qui s'est déjà posé à propos d'une autre base de données et qui va prendre de l'importance avec la mobilisation croissante par l'Insee de données administratives de différents secteurs et la constitution de grandes bases rassemblant données administratives et données d'enquête. Il y a là un nouveau problème posé sur l'accès des chercheurs à ces données. Certes, les chercheurs peuvent

s'adresser aux administrations d'origine, mais le fait que les données soient collectées et rassemblées à l'Insee constitue une plus-value. Je pense qu'il faudra revenir sur le sujet.

### **Lionel FONTAGNÉ**

La mise à disposition des données *via* le CASD nécessite parfois des travaux de documentation de la part de l'Insee et certains chercheurs regrettent que le CASD ne leur offre pas un accès à des données sur lesquelles les producteurs et les diffuseurs avaient donné leur accord. Nous pourrions effectivement revenir sur ce sujet ultérieurement, en présence de représentants du CASD et de l'Insee.

*La commission Entreprises et stratégies de marché rend un avis favorable sur la demande d'accès à des données administratives, formulée par l'Insee auprès de la DGFIP et du ministère de l'Enseignement, de la Recherche et de l'Innovation.*

## **CONCLUSION**

### **Lionel FONTAGNÉ**

Je vous remercie pour votre présence. La prochaine réunion aura lieu le jeudi 5 avril après-midi.

*La séance est levée à 12 heures 30.*

---

## DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

---

[Fiches descriptives d'enquêtes - Commission Entreprises et stratégies de marché - 2017 - 2e réunion](#)

[Projet d'arrêté relatif à la Nafa : modification du champ d'un code de la nomenclature \(animaux de compagnie\)](#)

[Demande d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951](#)

[Programme statistique 2018 - Commission Entreprises et stratégies de marché - 2017 - 2e réunion](#)

---

## DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

---

[Enquête Réseaux d'enseigne pour opportunité - Insee - Diaporama](#)

[Enquête Achats-Production pour opportunité - Insee - Diaporama](#)

[Enquête Fréquentation du tourisme de mémoire pour opportunité - OED - Diaporama](#)

[Les enquêtes de fréquentation des hébergements touristiques - Insee - Diaporama](#)

[Les enquêtes sur le tourisme de la DGE et de la Banque de France - Diaporama](#)

[Les travaux régionaux dans le secteur du tourisme - Insee - Diaporama](#)

[Les utilisations des statistiques du tourisme par Atout France - Diaporama](#)

[Exemples d'utilisation de la statistique touristique par Destination Régions - Diaporama](#)

[Présentation du rapport du groupe de travail Mesure du travail dissimulé et ses impacts pour les finances publiques - Cnis - Diaporama](#)

---

AVIS D'OPPORTUNITÉ ET « 7BIS »

---

Enquête « Réseaux d'enseigne ».....	31
Enquête « Achats-Production ».....	33
Enquête « Fréquentation du tourisme de mémoire ».....	35
Demande d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951 faite par l'Insee auprès de la DGFIP.....	37



## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête Réseaux d'enseigne

---

*Type d'opportunité* : renouvellement

*Périodicité* : enquête annuelle

*Demandeur* : Insee – Direction des statistiques d'entreprises

Au cours de sa réunion du 29 septembre 2017, la commission « Entreprises et stratégies de marché » a examiné le projet de l'enquête sur les réseaux d'enseigne présenté par la Direction des statistiques d'entreprises de l'Insee.

La demande concerne le renouvellement de l'opportunité d'une enquête ayant obtenu l'avis de conformité en 2012 pour une durée de cinq ans. Cette enquête a bénéficié d'un audit en 2014 afin d'en améliorer les performances.

L'organisation en réseaux d'enseigne est un élément central de la description de l'équipement commercial et de la structuration des services aux particuliers. L'objectif de l'enquête est de quantifier le poids des réseaux au sein des différents sous-secteurs du commerce et des services, et de mesurer la spécificité des établissements affiliés (localisation, taille, emploi) par appariement avec des sources d'information complémentaires. L'enquête vise également à apprécier la diversité des modes d'organisation entre établissements affiliés et têtes de réseau (succursale, franchise, groupement, etc.). À cette fin, elle recueille le contour de ces réseaux d'enseigne, c'est-à-dire l'identifiant et l'adresse des établissements membres, ainsi que leurs liens avec la tête de réseau. Elle doit ainsi permettre de construire un dispositif d'observation sur les réseaux d'enseigne, à l'image de ce qui existe pour les groupes avec le dispositif Lifi (liaisons financières). Il n'existe pas de fichier administratif ni d'autre enquête de la statistique publique sur ce thème.

L'enquête, réalisée en France (y compris DOM) auprès des têtes de réseau (unités légales) sur l'ensemble de leurs points de vente, portera pour les prochaines années sur le commerce de détail, l'artisanat commercial et le commerce automobile (divisions 10, 45, et 47 de la NAF-rév. 2). Le champ pourra être élargi en fonction des moyens disponibles sur la période au commerce de gros (division 46) ou aux services (sections I à S, hors sections K, O). L'enquête est exhaustive à partir d'un seuil de nombre d'établissements en réseau, qui sera défini en fonction du secteur d'activité.

La collecte, annuelle, est réalisée par voie dématérialisée (actuellement à partir d'un service de « retrait-dépôt » de fichiers, développé par l'Insee, qui permet aux entreprises enquêtées de retirer puis déposer sur un site sécurisé les fichiers contenant les réponses à l'enquête).

Un comité de concertation a été mis en place au printemps 2017. Présidé par le chef du département des Synthèses sectorielles de l'Insee, il rassemble des représentants d'organisations professionnelles dans le domaine, des universitaires, des représentants d'organismes consulaires, des administrations et l'Insee.

Les fichiers issus de l'enquête sont utilisés pour les études des divisions Commerce et Services. Les études tirées des enquêtes annuelles (de type *Insee Première* ou *Insee Focus*) sont présentées en Commission des comptes de la Nation. Les fichiers d'enquête seront également mis à disposition de chercheurs.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

***L'opportunité est accordée pour la période allant de 2018 à 2022 (cinq années).***





## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête Achats-Production 2018

---

*Type d'opportunité* : nouvelle

*Périodicité* : enquête ponctuelle

*Demandeur* : Insee – Direction des statistiques d'entreprises

Au cours de sa réunion du 29 septembre 2017, la commission « Entreprises et stratégies de marché » a examiné le projet de l'enquête « Achats-Production 2018 » présenté par le Département des comptes nationaux et par la Direction des statistiques d'entreprises de l'Insee.

L'enquête doit permettre d'améliorer et de pérenniser les estimations de croissance du PIB, dans un contexte d'évolution des statistiques d'entreprises.

L'objectif principal est le volet « achats » de l'enquête. Il permettra de rafraîchir le « tableau des entrées intermédiaires » (TEI), au cœur de l'élaboration des comptes nationaux. Le TEI retrace les consommations intermédiaires par branche et par produit. Il repose aujourd'hui sur une structure datée, reproduite quasiment à l'identique d'année en année depuis le début des années 2000. Afin de disposer d'une nouvelle estimation de ce TEI, le « volet achats » demandera aux entreprises de détailler leurs achats par type de produits. L'enquête permettra également d'améliorer la robustesse et la cohérence du « tableau des entrées sorties » (TES), à la base de l'approche « demande » du PIB et qui confronte, produit par produit, l'ensemble des ressources à l'ensemble des emplois.

Cette enquête fournira aussi, grâce au volet « production », des données pour compléter pour certaines entreprises la ventilation par branche et par produit de la production au niveau des unités légales (UL). Avec la mise en place progressive du profilage, qui vise à définir au sein des groupes des entreprises au sens de la loi de modernisation de l'économie de 2008, cette ventilation n'est plus collectée annuellement au niveau des UL pour certains des plus grands groupes (dits de la « cible 1 ») mais au niveau de leurs entreprises (dites « profilées », EP), permettant ainsi d'alléger la charge de réponse des entreprises. Le volet « production » de l'enquête rendra possible la reconstitution de cette information pour une année de base.

Le volet « achats » de l'enquête s'intéresse à un champ aujourd'hui non couvert par la statistique d'entreprises : dans les liasses fiscales, seules des informations agrégées sur les consommations intermédiaires sont disponibles. Le volet « production » de l'enquête vient en complément de l'enquête sectorielle annuelle (ESA) et de l'enquête annuelle de production (EAP) : en effet, pour les entreprises profilées des plus grands groupes faisant l'objet d'un profilage en face à face, les réponses à l'ESA/EAP sont fournies selon le choix du groupe soit au niveau UL, soit au niveau EP. Ainsi, la ventilation branche en UL n'est plus disponible pour un certain nombre d'UL et doit être reconstituée pour les besoins de la comptabilité nationale.

Le champ de l'enquête est la France y compris les DOM. Pour le volet « achats », la base de sondage est le répertoire Sirius (système d'identification au répertoire des unités statistiques, qui permet d'identifier les unités statistiques qui ont un sens économique) en sélectionnant les entreprises incluses dans le contour actuel des comptes nationaux hors secteurs agricole et non marchand. Pour le volet « production », ce sont les unités légales logées dans les entreprises profilées (EP) de la cible 1 pour lesquels la ventilation du chiffre d'affaires par branche n'est plus disponible, ce qui représente environ 3 000 unités légales soit un peu moins de 100 EP (données 2014). L'échantillon total devrait être de l'ordre de 20 000 unités.

Pour le volet « achats », la méthode d'échantillonnage, en cours de précision, est une stratification par secteur d'activité et par tranche de consommations intermédiaires et l'exhaustivité au-delà d'un certain seuil. Pour le volet « production », les unités légales enquêtées seront choisies pour leur représentativité au sein des branches d'activité et si possible également pour leur représentativité au sein de chaque entreprise profilée.

La collecte se fera par Internet (et voie postale à la demande de l'unité enquêtée) tous les cinq ans. Elle débutera en septembre et sa durée sera de l'ordre de 4 mois, y compris 2 ou 3 relances. La prochaine enquête, sur 2017, sera collectée fin 2018.

Un comité de concertation avec des représentants extérieurs se déroulera en octobre. Ont été conviés des représentants des organisations syndicales, des agents des services statistiques ministériels en particulier les services producteurs des comptes satellites, la Direction générale du Trésor ainsi que des membres de l'Association de comptabilité nationale.

Les résultats seront intégrés aux comptes nationaux diffusés sur internet à l'occasion du prochain changement de base, au début des années 2020. Une publication du type « 2 pages » pourrait être réalisée, notamment sur le volet « achats ».

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

***L'opportunité est accordée pour l'année 2018.***



## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête Fréquentation du tourisme de mémoire

---

*Type d'opportunité* : nouvelle

*Périodicité* : enquête annuelle

*Demandeur* : ministère des Armées – Observatoire économique de la défense

Au cours de sa réunion du 29 septembre 2017, la commission « Entreprises et stratégies de marché » a examiné le projet de l'enquête « Fréquentation du tourisme de mémoire » présenté par l'Observatoire économique (OED) de la défense du ministère des Armées.

Il s'agit d'une enquête nouvelle. Le tourisme de mémoire consiste en : « *une démarche incitant le public à explorer des éléments du patrimoine mis en valeur, pour y puiser l'enrichissement civique et culturel que procure la référence au passé* ». Il s'agit d'une filière touristique très hétérogène en termes de pratiques (visites ou non guidées), de clientèles (groupes, scolaires, étrangers), de sites mémoriels (témoins, commémoratifs, informatifs, pédagogiques) et d'acteurs (collectivités, associations, ministères, États étrangers, etc.). L'activité touristique consiste à visiter des sites mémoriels. Le ministère des Armées est un acteur essentiel dans la promotion du tourisme de mémoire sur les plans mémoriel (honorer les sacrifices consentis par la nation), organisationnel (structurer le secteur) et financier (environ 22 M€ sont consentis annuellement pour les actions culturelles et la mise en valeur du patrimoine). Il travaille en collaboration avec les autres acteurs de l'État, notamment le ministère en charge du tourisme et les collectivités territoriales. Toutes ces initiatives concourent à stimuler la demande touristique.

Au-delà de la dimension civique qu'elle revêt, la visite de sites de mémoire en France constitue un formidable enjeu d'attractivité pour les territoires, souvent ruraux, en complément de l'offre touristique traditionnelle. Une meilleure compréhension de la dimension économique et sociale de cette filière est indispensable à l'évaluation des politiques publiques menées en la matière.

L'OED, en tant que service statistique ministériel, souhaite disposer d'un système d'information qui permettra de recenser l'offre et la demande en matière de tourisme de mémoire et de répondre au besoin de fournir des informations fiables d'ordre statistique sur la fréquentation du tourisme de mémoire en France. Outre les services internes au ministère (DPMA), les utilisateurs potentiellement intéressés par ces informations sont aussi les acteurs locaux du tourisme en France.

L'enquête permettra une meilleure estimation de l'information qui fait défaut à la statistique sur la fréquentation des sites mémoriels. En effet, les enquêtes de fréquentation dans l'hôtellerie et dans l'hôtellerie de plein air (camping) ne fournissent pas de statistiques spécifiquement sur la fréquentation des sites mémoriels. Plusieurs études ponctuelles récentes ont eu pour but d'apprécier à la fois le poids économique des sites de mémoire, en France ou dans certaines régions, mais aucune enquête du système

statistique public ne collecte une information régulière et précise sur la demande de tourisme de mémoire sur l'ensemble du territoire national.

Le nombre de questions posées sera réduit. L'information collectée concernera notamment :

- le calendrier d'ouverture dans l'année ;
- le nombre d'entrées annuelles du site ;
- la part des entrées gratuites / payantes ;
- la part dans les entrées : des scolaires / groupes / étrangers.

Il s'agit d'une enquête annuelle sur trois ans (2018, 2019 et 2020). L'enquête portera sur les structures disposant d'un accueil, quelle que soit leur taille ou leur localisation sur le territoire de la France métropolitaine. Celles-ci seront sélectionnées dans le répertoire Sirene des unités légales, dans le répertoire national des associations (RNA) et par avis d'experts (ministère des Armées, Office national des anciens combattants et victimes de guerre ONAC-VG, labels, réseaux, etc.). Un répertoire de l'offre touristique de mémoire sera constitué et mis à jour annuellement. On interrogera exhaustivement les structures identifiées. Au total, 300 structures environ seront interrogées, tous les ans. La collecte sera multimode, de novembre à décembre.

Un comité de pilotage interne au ministère des Armées sera constitué pour établir le questionnaire et suivre le déroulé du projet. L'OED assurera la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de la procédure. Le comité de pilotage réunira la DPMA (Direction des patrimoines, de la mémoire et des archives du ministère des armées), ainsi que des représentants du tourisme de mémoire par type de structure.

L'enquête donnera lieu à des publications dans la collection Ecodef statistiques, le répertoire de l'offre mémorielle sera mis en ligne ainsi que des résultats agrégés.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

***L'opportunité est accordée pour les années 2018, 2019 et 2020.***



Conseil national  
de l'information statistique

Paris, le 3 octobre 2017 – n° 98/H030

## CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Commission « Entreprises et stratégies de marché »

Réunion du 29 septembre 2017

**Demande d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951**

**Formulée par** la direction générale de l'Insee :

les bases de gestion du CIR (crédit impôt recherche) sur la période 2008-2014 (fichier « GCIR redressé ») ainsi que la base MVC-CIR sur la période 200-2015 de la DGFIP.

La commission émet un **avis favorable** à cette demande d'accès.

## **Demande d'accès au titre de l'article 7bis de la loi n° 51-7111 du 7 Juin 1951 modifiée à des données concernant le CIR (crédit impôt recherche) détenues par la DGFIP**

### **1. Service demandeur**

Ministère de l'économie et des finances

Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)

### **2. Organisme détenteur des données demandées**

Direction générale des finances publiques (DGFIP)

Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, Direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI)

### **3. Nature des données demandées**

Les données demandées à la DGFIP sont les bases de gestion du CIR (crédit d'impôt en faveur de la recherche) (GECIR) sur la période 2008-2014 ainsi que la base MVC-CIR sur la période 2000-2015, qui rassemblent les déclarations des entreprises souhaitant bénéficier du CIR et les créances de CIR des sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés. Pour chaque entreprise, la base GECIR archive l'historique des déclarations de CIR.

Les données GECIR sont constituées par le service de l'innovation, du transfert de technologie et de l'action régionale (SITTAR) de la Direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI) du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Il s'agit d'une base de données dans laquelle le SITTAR enregistre les informations des déclarations n° 2069-A-SD télédéclarées via la téléprocédure TDFC ou déposées en papier, par les entreprises qui souhaitent bénéficier du CIR. Les déclarations n° 2069-A-SD papier sont directement déposées auprès de la DGRI, en application de l'article 244 quarter B du code général des impôts qui impose aux déclarants, dans le cas d'un dépôt papier auprès de la DGFIP, d'en déposer aussi un double auprès de la DGRI. Les données dématérialisées jusqu'au millésime 2014 inclus ont été acquises par le SITTAR auprès du bureau de l'animation de la fiscalité des professionnels (GF-2A) de la DGFIP, aux fins d'alimentation de « GECIR ».

Les informations communiquées sont celles portées sur les déclarations n° 2069-A-SD renseignées par les entreprises. Il s'agit notamment des informations suivantes : dénomination de l'entreprise ; numéro siren ; numéro siren de la société mère ; montant du crédit d'impôt du groupe fiscalement intégré ; montant des dépenses de recherche réalisées par l'entreprise et ouvrant droit à crédit d'impôt, par nature de dépense ; montant des dépenses de sous-traitance ouvrant droit à crédit d'impôt, par type de sous-traitant ; etc.

La base GECIR est produite par le SITTAR depuis au moins 2000. Certaines entreprises omettent d'envoyer le double de leur déclaration au ministère en charge de la recherche comme la loi le prévoit. Un important et récent travail a donc été mené pour recueillir une part importante de déclarations manquantes. Par ailleurs, le bureau GF-3C a effectué un important travail de redressement pour éliminer les déclarations faisant l'objet d'une annulation, d'un remplacement ou d'un transfert de créance ; pour éliminer les entreprises non éligibles au CIR ayant tout de même déposé une déclaration ; pour corriger les incohérences, notamment au vu des déclarations précédentes et d'autres fichiers statistiques détenus par le bureau GF-3C ; pour compléter au mieux les valeurs manquantes, notamment s'agissant des éléments d'identification des entreprises bénéficiaires. Pour l'instant, ce travail de redressement de la base a été effectué sur la période 2008-2014. Les données non-redressées portant sur la période 2000-2007 seront éventuellement demandées au SITTAR pour compléter les données redressées par la DGFIP.

Le deuxième jeu de données, nommé MVC-CIR, est issu du fichier FRP (fichier des redevables permanents), lui-même issu de l'application Médoc (mécanisation des opérations comptables) de la DGFiP. Ces données contiennent notamment le numéro siren du déclarant fiscal ; la forme juridique du déclarant fiscal ; le montant de la créance initialisée au titre d'un millésime ; le montant de l'imputation sur solde au titre d'un millésime ; le montant de la restitution au titre d'un millésime. Ces données sont disponibles sur la période 2000-2015.

Le niveau de détail des informations permettant d'identifier les entreprises, et certaines entreprises pouvant correspondre à des personnes physiques, quand bien même ces entreprises s'avèreraient être soumises à l'impôt sur les sociétés, les données y afférentes constituent alors des données à caractère personnel au sens de l'article 2 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Le traitement fait donc l'objet de démarches préalables auprès de la Cnil.

#### **4. Objectifs généraux des traitements prévus avec les données demandées**

Les données du CIR permettent l'établissement de statistiques sur les dépenses en R&D des entreprises et sur les aides (directes et indirectes) reçues à ce titre, utiles à l'évaluation des différentes politiques de soutien à l'innovation et à la compréhension du comportement d'innovation des entreprises.

#### **5. Nature des travaux statistiques prévus**

Le premier travail envisagé concerne l'évaluation de deux dispositifs de soutien aux projets collaboratifs de R&D (l'ANR et le FUI) dont l'efficacité pourrait être influencée par les montants de CIR perçus par les entreprises. La connaissance des montants du CIR permet notamment de calculer le véritable montant de financement privé de la R&D des entreprises, et donc d'étudier les potentiels effets d'aubaine, additifs ou d'entraînement des subventions de l'ANR et du FUI.

Au-delà de ce sujet, ces données pourront être mobilisées pour tous travaux d'études effectuées au sein de l'Insee s'intéressant aux thématiques de recherche et développement dans les entreprises.

#### **6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet**

L'Insee met à la disposition du public des études économiques et des évaluations de politiques publiques. Ces études fournissent des informations thématiques permettant d'éclairer le débat public sur le *policy mix* engendré par l'empilement de différentes politiques d'innovation concourant au même objectif.

#### **7. Périodicité de la transmission**

Les données seront fournies dans un premier temps pour la période 2008-2014 (base GECIR) et sur la période 2000-2015 (base MVC-CIR), en une fois par la DGFiP dans le cadre d'une convention qui précisera les modalités de la transmission. Cette convention précisera aussi les modalités de transmission des données des années postérieures à 2014, une fois leur stabilité acquise.

Un transfert des données GECIR couvrant la période 2000-2007 est également envisagé dans les mêmes conditions.

#### **8. Diffusion des résultats**

Les résultats seront diffusés au moyen de publications (documents de travail de la DESE, articles dans des revues scientifiques, *Insee Analyses*, autres). Dans ces publications, les résultats sont présentés uniquement sous la forme de statistiques agrégées de telle sorte que les entreprises concernées ne puissent pas être identifiées.